

Suppléants :

- MM. Gournac.
- Loridant.
- Jean-Louis Lorrain.
- Oudin.
- Richert.
- Vasselle.
- Vézina.

La séance



Elle est reprise à 18h40.

### Déclaration du Gouvernement sur la toxicomanie

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement, suivi d'un débat, relative à la politique de réduction des risques en matière de toxicomanie.

**M. KOUCHNER, secrétaire d'État à la santé.** - Je vous sais gré d'avoir accepté puis organisé ce débat sur la toxicomanie et la politique de réduction des risques. Il est, en effet, grand temps que notre démocratie ouvre les yeux, tende l'oreille, ouvre son cœur sur ces questions difficiles, sur ces sujets blessants. Merci donc de nous permettre de poser les questions sensibles ou crues, qui sauront provoquer la réflexion, au-delà des positions polémiques. Ces interrogations méritent une attention que nous impose notre respect des citoyens de notre pays, les jeunes en particulier, et qu'impose la santé publique dont je suis responsable avec Martine Aubry, au sein du Gouvernement. Car c'est à ce titre que je vous parle ici.

Ce n'est pas en attisant des angoisses, fussent-elles légitimes, ou en présentant des solutions simplistes, toujours fausses, que nous pourrions faire face au problème. J'ai senti lors du dialogue avec la Haute Assemblée, à propos de la loi de sécurité sanitaire, dont vous êtes les inspirateurs, une écoute, une richesse de réflexion. J'ai souhaité cet échange. Le président Fourcade l'a proposé. Lorsque l'on parle des toxicomanes, nous craignons toujours, au plus profond de nos êtres, pour nos proches, pour ceux que nous aimons. Il s'agit toujours d'un peu de nous-mêmes.

Je vous ai apporté aujourd'hui le travail du professeur Bernard Roques qui me l'avait remis il y a quelques

semaines et que je vous réservais. Certes, nous n'innovons pas. De nombreux rapports sur les drogues et les toxicomanies ont déjà été publiés; la plupart sont de bonne qualité. Leurs recommandations ont-elles été suivies dans les faits? C'est à se demander s'ils ont même été lus!

Il y a une semaine, je me trouvais aux côtés du Président Chirac lors de l'assemblée générale des Nations Unies sur la toxicomanie. «Les toxicomanes cherchent à sortir de l'enfer. Ils ont besoin d'entendre un langage qui ne soit pas seulement celui de la répression mais un langage d'attention humaine.» Ce sont les mots du Président de la République. Je l'ai aussi entendu s'élever contre une dépénalisation. Il a également indiqué que, compte tenu de l'évolution des consommations et, en particulier, face aux nouvelles drogues de synthèse, on ne peut plus désormais opposer «pays consommateurs» et «pays producteurs». Quel que soit notre souci de lutter contre le trafic, le blanchiment de l'argent de la drogue, on ne peut plus se satisfaire de combattre la production au sud, et l'usage au nord: l'usage tend à se répandre au sud et la production des drogues chimiques se développe au nord.

Je pensais aussi, en l'écoutant traiter de l'attitude de notre pays face au trafic international, à la décision courageuse qu'il a prise en 1988, à la demande de Michèle Bartzach, de permettre l'accès aux seringues pour les usagers de drogues. Décision essentielle face à l'épidémie du sida. C'est aussi dans cet esprit, je le crois, qu'il a rappelé que les usagers de drogues «ont besoin d'être accompagnés, guidés, accueillis... Cette dimension de la solidarité ne doit pas être oubliée. Elle demande que les moyens nécessaires soient réunis et que des nouvelles méthodes soient développées». Il nous faut nous y employer.

Nous nous retrouvons ici pour cela. Je ne suis pas naïf: il n'y a pas de recettes miracles qui permettraient de résoudre les problèmes posés par les toxiques légaux et illégaux.

Un monde sans drogue pour 2008 demande l'O.N.U.? Puisse-t-il en être ainsi. Mais l'O.M.S. avait promis la santé pour tous en l'an 2000. Nous en sommes malheureusement loin.

«Je ne puis m'empêcher de blâmer cette vogue étonnante venue récemment d'Amérique en notre Europe. C'est une soulerie de nuées qui passe toute dipsomanie ancienne et nouvelle. Avec une incroyable avidité, une insatiable ardeur, des êtres dépravés boivent et hument la fumée d'une plante»...

Vous croyez avoir reconnu un jugement moderne sur le cannabis. Il s'agit d'un texte de 1627, signé Johann Joachim von Rusdorf, ambassadeur décrivant l'arrivée du tabac en Europe. Je vous rappelle que le café et le tabac étaient interdits il y a trois siècles. Une taxation a succédé à cet interdit, qui depuis, a rapporté des montagnes d'argent.

La première classification de l'époque moderne revient en 1924 à Louis Lewin, célèbre pharmacologue berlinois qui a rangé les produits toxiques en cinq classes: les euphorisants qui comprennent l'opium et ses dérivés, morphine, codéine, héroïne, la coca et la cocaïne, les hallucinogènes qui regroupent le peyotl, la mescaline, le chanvre indien et ses dérivés, l'amanite muscarine, les solanacées - belladone, datura; les enivrants: alcool, éther, chloroforme, benzène; les hypnotiques dont les barbituriques, le chloral, le vernal; les excitants parmi lesquels les drogues à caféine - café, thé, cola, maté - le tabac et le bétel.

À cette classification, il convient aujourd'hui, bien sûr, d'ajouter de nombreuses autres substances, en particulier hallucinogènes comme le L.S.D., la psilocybine, et aujourd'hui les dérivés du M.D.M.A. et en particulier l'ecstasy. Et toutes les autres substances chimiques qui envahissent - issues de nos laboratoires - le marché.

Cette classification fut modifiée par Jean Delay et Pierre Deniker, célèbres médecins de Sainte-Anne, qui distinguent les psycholeptiques ou sédatifs, les psychoanaleptiques qui regroupent les excitants de Lewin, les amphétamines et de nombreux stimulants de l'humeur et antidépresseur de synthèse, enfin les psychodysléptiques ou perturbateurs de l'activité psychique parmi lesquels se retrouvent les hallucinogènes, l'alcool et ses dérivés.

L'Organisation mondiale de la santé a, quant à elle, classé les substances psychotropes, par le type de dépendance qu'elles induisent. Elle distingue ainsi les dépendances morphiniques, cocaïniques, cannabiques. Cependant, cette notion de dépendance, demeure floue, parfois plus morale que scientifique.

On peut tenter de la préciser en distinguant une dépendance psychique et une dépendance physique. Cette dernière correspondrait aux besoins plus ou moins impérieux acquis par l'organisme d'une certaine quantité de produits nécessaire à son équilibre.

J'ai, en décembre dernier, réuni les intervenants en toxicomanie au ministère de la Santé. À la suite

de ces rencontres, j'ai demandé au professeur Roques, célèbre pharmacologue français, de conduire une mission avec des consultants internationaux sur la dangerosité des drogues. Son rapport est là, pour vous.

On a en effet entendu, dans notre pays, beaucoup d'opinions personnelles sur cette question, souvent peu argumentées scientifiquement. Face à l'évolution des types de consommation, face surtout à l'émergence de nouvelles drogues devant lesquelles nous sommes désarmés, il nous fallait disposer de connaissances neuropharmacologiques et physiopathologiques. L'approche est différente de celles qui ont conduit à établir les classifications dépassées que j'ai citées. J'ai souhaité que Bernard Roques étudie l'ensemble des produits, tant leurs associations sont fréquentes, les risques cumulés et tant leurs mécanismes toxicologiques sont voisins, quand ils ne sont pas identiques.

Le travail, conduit de façon très rigoureuse, s'appuie non seulement sur les travaux du professeur Roques, mais aussi sur plus de 450 références scientifiques internationales majeures. Il souligne que la susceptibilité individuelle à la toxicomanie est variable: «les individus ne sont pas égaux devant le risque toxicomaniaque». Sans d'ailleurs qu'il soit possible de distinguer la part qui relève de facteurs environnementaux, sociétaux dirait monseigneur Rouet, ancien président de la Commission sociale de l'Episcopat français.

D'après les conclusions du rapport du professeur Roques, on peut distinguer trois groupes de substances: le plus toxique comprend l'héroïne, la cocaïne et l'alcool; le deuxième est constitué par les psychostimulants, les hallucinogènes, le tabac et les benzodiazépines; vient enfin le cannabis. Certains auteurs considèrent que les benzodiazépines devraient figurer dans la première catégorie. Selon les professeurs Roques et Changeux - président du Comité national d'éthique et grand neurochirurgien - le cannabis n'est pas neurotoxique, à l'inverse de l'alcool ou de la cocaïne.

Tous les scientifiques constatent que les drogues stimulent la voie dopaminergique mésocorticolombique, celle du plaisir. Entrent en jeu la réaction à cette stimulation et la mémorisation du plaisir.

Je rappelle que certaines atteintes neurocérébrales, comme les encéphalopathies de Wernicke et le syndrome de Korsakoff sont connues depuis des lustres. Il a fallu du temps pour que l'on prenne conscience dans notre pays des dangers de l'alcool

au volant. Et il faut encore progresser, puisque 30% des morts par accidents de la route sont dûs à l'alcool.

La tolérance culturelle dont nous faisons preuve contraste avec la sévérité déployée pour combattre l'usage du cannabis: les interpellations se sont accrues de 20% l'année dernière.

On peut s'interroger sur l'opportunité de renforcer les contrôles visant à prévenir l'usage d'alcool sur la route, mais personne ne conteste leurs effets dissuasifs. Nos efforts doivent être réorientés dans l'application effective d'interdits utiles. La loi, pour être efficace, doit être appliquée avec des sanctions adaptées au délit.

Je voudrais rappeler quelques chiffres donnés par le professeur Got il y a quelques années. L'alcool était associé à 40% des accidents mortels de la circulation - en fait 30% seulement - 20% des accidents domestiques, 15% des accidents du travail, 5% des accidents du sport, 80% des rixes et des bagarres.

La dangerosité sociale de l'alcool et de la cocaïne est beaucoup plus rarement observée avec le cannabis sauf lorsqu'il est associé à d'autres toxiques. Dois-je insister sur le sinistre spectacle présenté à Marseille par ceux que le procureur anglais a qualifié de «porcs avinés»?

De même, il faut prendre garde au développement de la consommation des drogues de synthèse, en particulier de l'ecstasy dont l'INSERM vient de souligner le danger. Le phénomène ne se limite plus aux *rave parties*. Il est très difficile de prévoir son évolution, comme de connaître précisément les risques sanitaires.

Les effets aigus sont connus, mais l'étude de l'INSERM souligne les effets retardés sur l'humeur. Oui, certaines drogues sont plus dangereuses que d'autres, et la perception culturelle est parfois trompeuse.

Au risque de heurter, je pose la question: qu'y a-t-il de différent entre un alcoolique et un héroïnomane? Les deux drogues agissent sur le système dopaminergique.

Faut-il se résigner aux 60 000 morts par l'alcool et s'indigner des morts par surdose ou par sida?

Il est légitime de se demander pourquoi la société poursuit avec acharnement certains comportements de dépendance et tolère d'autres pratiques infiniment plus nombreuses et plus dangereuses. On compte cent

fois plus de décès attribués directement à l'alcoolisme et cent fois plus au tabagisme qu'à toutes les autres drogues.

Actuellement, le danger majeur est l'apparition des polytoxicomanies. Certains citoyens utilisent l'armoire à pharmacie pour se réveiller, dormir, faire l'amour, danser, travailler, rire!

Ces pratiques sont encore plus dangereuses lorsqu'elles sont associées à l'alcool et au crack.

Nous sommes décidés à les prendre en charge sans procédure d'exception, à l'aide de psychiatres volontaires.

Mais il y a un stimulant dont on ne peut faire l'économie: le plaisir. Écoutons à ce propos un homme au-dessus de tout soupçon, monseigneur Rouet: «... Apparaît un premier problème caché: celui du plaisir. Il est si bien gardé que 2 ans d'entretiens ont cependant occulté sa présence à l'équipe de la commission sociale. Elle en a bien entendu parlé ici ou là, mais les participants n'ont pas insisté sur son influence et sa force. Tous n'étaient pas et de loin conditionnés par une éducation janséniste. Nous avons été très sérieux en un domaine où la gravité n'apparaît qu'après coup avec l'habitude et la dépendance. D'un côté le plaisir enferme l'individu: difficilement communicable, il se situe dans un vis-à-vis avec soi-même. Mais d'un autre côté, il tend vers son propre dépassement, frôle tous les risques, y compris celui de la mort. Il se meut comme une sortie de soi: une extase. Il faut rappeler que toute personne, même toxicomane, a droit aux mêmes capacités de soins, de logement, de travail que les autres citoyens. Il faut donc prévoir des lieux corrélés entre eux pour permettre un exercice réel de ses droits... proposer une orientation de la vie citoyenne.

Le professeur Olivenstein écrivait: «nous avons à combattre, non pas une maladie, mais le souvenir embelli d'une expérience de plaisir». Et la recherche de ce plaisir est extrêmement pénible.

Nos sociétés modernes s'orientent vers une «médicalisation de l'existence», comme le souligne le professeur Zarifian, pour sauver un modèle connu. Toute déviance devient pathologique, justifie une médicalisation.

Nous sommes de moins en moins d'individus avec leurs sentiments, mais des malades, légitimés dans leur statut par le médecin et par la sécurité sociale. Ainsi, on range dans la catégorie des pathologies le poids, la sexualité, le jeu, la recherche du

plaisir... Il y a quelques jours à New York, les Nations unies nous promettaient un monde sans drogue pour 2008. Au moment même, une nouvelle molécule, prescrite sur ordonnance promet de faire disparaître les défaillances sexuelles. Un généreux donateur vient d'offrir un million de dollars pour que les moins fortunés puissent accéder à cette pilule miracle. Des centaines de milliers de consommateurs avides attendent leur pilule miracle qui tuera peut-être le désir de l'amour. Nous vivons déjà dans le meilleur des mondes. L'arsenal médicamenteux peut transformer les sexagénaires du « Papy boom » en « Boys bands ». Nous avons de quoi traiter le surpoids, faire repousser les cheveux, traiter l'anxiété, rendre euphorique n'importe quel pseudo-déprimé et garantir une virilité à toute épreuve.

La consommation de benzodiazépines en France est triple de la moyenne européenne. Les jeunes commencent très tôt à consommer des hypnotiques, alors que la consommation de tranquillisants a baissé en dix années de 30% en Hollande, de 47% en Allemagne et de 57% en Grande-Bretagne. On a médicalisé la psychiatrie. Aujourd'hui le médicament psychiatrique l'existence. Faudra-t-il traiter les deuils et les chagrins d'amour ?

Les toxicomanies aux psychotropes posent le problème de la différence entre un médicament et une drogue. Comme le remarque le professeur Zarifian, nous disposons en français de deux mots, alors qu'en anglais le même terme *drug* est utilisé.

La frontière reste floue. Les toxicomanies socialement admises aux psychotropes ne sont pas anecdotiques. Dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, 7% des nourrissons de trois mois auraient déjà consommé tranquillisants ou hypnotiques.

Si les psychotropes agissent sur nos affects au cours d'épisodes aigus, ne perturbent-ils pas gravement notre vie affective lorsqu'ils sont administrés de manière prolongée, se demande le professeur Zarifian.

Comment expliquer le danger des drogues aux jeunes qui voient leurs parents consommer massivement des psychotropes ? À vouloir gommer systématiquement par des substances chimiques les rugosités de la vie, nous obtiendrons une société insipide incapable d'avancer sans béquille chimique.

Trop souvent, on réduit le consommateur à n'être qu'un délinquant ou un malade. Or, l'alternative « malade ou délinquant » rétrécit grave-

ment l'ampleur du phénomène. Il faut aussi parler d'un choix de vie, du plaisir et des droits de l'homme.

C'est d'ailleurs une des critiques portées à la loi de 1970, que je voudrais évoquer maintenant. Je réfute toute approche idéologique de la loi de 1970 et lui préfère une démarche pragmatique. L'approche idéologique se trouve dans les deux camps : le camp qui prône sa modification immédiate, comme chez ceux qui la refusent obstinément. Modifier la loi pour faire l'apologie des drogues pour en faciliter l'usage n'est pas recevable. Il s'agit d'un faux combat. Libéraliser l'usage des drogues ne peut être une fin en soi ; ce serait même une régression par rapport aux efforts de ces dernières années pour prévenir d'autres fléaux. S'arquer à la loi en y voyant un rempart contre les drogues, une protection de la société contre elle-même, n'est pas plus pertinent. La loi n'a pas empêché l'usage des drogues. Elle a pu donner bonne conscience, elle a pu surtout masquer certains enjeux essentiels de la lutte contre la toxicomanie. Elle a aussi, reconnaissons-le, fait illusion.

De quoi ne voulons-nous pas ? Nous ne voulons pas d'une jeunesse qui se réfugie dans la toxicomanie pour vivre la seule aventure de la transgression, dont le goût serait meilleur que son seul risque pour la santé. Nous ne voulons pas d'une application mécanique de la loi - ce qui n'est plus le cas, comme le prouvent les statistiques - et qui conduirait à l'inverse de l'effet recherché. Nous ne voulons pas non plus d'une loi qui, n'étant pas totalement appliquée, devient suspecte, pour les uns comme pour les autres. Nous ne voulons pas d'une suppression totale des interdits qui serait un signal unilatéral, conduisant à faciliter l'usage de drogue. Nous ne voulons pas envoyer en prison le simple usager de drogues, car nous savons que la détention présente plus de risques qu'elle n'en évite. Nous ne voulons pas non plus faire d'amalgame entre l'apologie des drogues et l'information et le débat.

Plusieurs associations se sont regroupées d'ailleurs en collectif pour demander l'abrogation de l'article L. 630. Elles estiment que la notion de « présentation sous un jour favorable des substances stupéfiantes » qui est passible de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 francs d'amende, est dommageable pour le débat, celui que nous tenons aujourd'hui. Certains usagers ou d'anciens usagers de drogues qui participent à des colloques, voire des sessions de formations professionnelles de médecins ou de pharmaciens,

considèrent que certaines de leurs interventions pourraient être poursuivies devant les tribunaux. Cela ne s'est jamais produit mais reste théoriquement possible.

**M. SÉRUSCLAT.** - Cela s'applique à notre débat ! (M. Masson manifeste qu'il en doute.)

**M. KOUCHNER, secrétaire d'État.** - Certains chercheurs estiment également que leurs travaux ou communications publiques pourraient en principe faire l'objet de poursuites. Cet article L. 630 peut-il, s'il est appliqué à la lettre, empêcher d'assurer une information exacte sur la dangerosité réelle des produits, l'ecstasy, par exemple. Peut-il empêcher d'informer pour prévenir ? On sait que des associations vont dans les *rave parties* tester la pureté de l'ecstasy. Cela pourrait être empêché !

À entraver ou même interdire le débat, on occulte la dimension personnelle, ludique et sociale qui préside en grande partie aux divers modes d'entrées et de consommation liés en particulier à des conduites à risque. On pourrait engager le débat sur ces conduites à risque, ce n'est pas le lieu. Demandons-nous seulement si gommer les risques n'est pas s'opposer violemment au désir des jeunes, sauf - ce que nous ne faisons pas - à leur proposer autre chose.

Ne pas identifier ce problème réduit nos capacités d'action, notamment en matière de prévention. Considérer qu'il n'existe que des malades ou des délinquants, offre bien peu d'alternatives pour nombre d'usagers, récréatifs ou non, qui sont pourtant susceptibles de courir des risques, immédiats ou retardés. Et tous ceux qui, de près ou de loin, ont été touchés dans leur famille, savent combien ces schémas faciles ne peuvent résumer une histoire, une personnalité, une vie, des joies comme des échecs, de terribles souffrances, de l'amour aussi. Et, ne s'agit-il pas pour chaque jeune, et dès la première fois, d'une relation avec la loi, avec le plaisir d'une relation avec le corps, d'une relation avec la mort ? Le sujet est gravissime, et mériterait d'autres développements.

Les substances psycho-actives sont nombreuses, variées. Toutes présentent des risques de dépendance. Avec le professeur Parquet, et l'ensemble des experts, il faut considérer des situations différentes, communes à tous les toxiques : l'usage, l'abus, la dépendance. La toxicomanie est le stade ultime, la forme la plus grave, qui se caractérise outre la dépendance, par des complications, la

réduction des capacités relationnelles, familiales et sociales. Il faut, sur cette question, savoir ne pas seulement écouter les experts. J'ai beaucoup apprécié les travaux conduits pendant deux ans par la commission sociale de l'épiscopat, présidée par monseigneur Rouet. Et je voudrais ici rendre hommage à sa « naïveté réfléchie ».

Pendant longtemps notre pays, et c'est de ce point de vue une exception dans le monde, s'est figé loin des faits dans des attitudes idéologiques. L'épidémie de sida, avec ses drames et ses morts, l'intervention de nouveaux acteurs, nous a forcés à explorer de nouveaux modes d'intervention, à engager concrètement des actions de réduction des risques. Mais que de polémiques, que d'invectives, d'insultes parfois !

Il y a cinq ans, j'étais alors ministre de la Santé, j'avais organisé des rencontres entre différents acteurs et spécialistes venant de Paris, de Londres et de New-York. Je me souviens de cette phrase du responsable de *Scotland Yard* : « Pour obtenir l'ordre public, nous avons recherché la santé publique. Et nous avons réussi ». Il apparaissait alors clairement que les stratégies d'intervention de réduction des risques en direction des toxicomanes actifs, usagers de drogues par voie intraveineuse, étaient indispensables. Ces actions que j'ai initiés il y a cinq ans, dans la difficulté et qui ont été développées par Mme Veil, MM. Douste-Blazy, Barrot et Gaymard, donnent des résultats.

Nous nous étions fixés il y a cinq ans, les objectifs suivants : baisse de la mortalité des usagers de drogues, réduction de la contamination virale, stabilisation, voire baisse, de la consommation d'héroïne. Les chiffres récents du ministère de l'Intérieur montrent une baisse du nombre de décès par surdose, qui ont été divisés par trois depuis 1994, année où, grâce à l'action lancée en 1993, l'accès aux traitements de substitution a été élargie en France ; une réduction des contaminations par le virus du sida, ce qui n'est hélas pas vrai pour l'hépatite C, une moindre attirance pour l'héroïne, une chute de près de 20 %. Ces résultats ne sont que la confirmation de ceux obtenus dans les pays qui ont mis en place des politiques de réduction des risques : la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suisse, l'Espagne, entre autres.

C'est donc dans un autre contexte que s'engage le débat d'aujourd'hui. Nous disposons d'éléments concrets qui nous permettent de penser que nous sommes dans la bonne direction en ce qui concerne la

santé publique. Certes, il ne s'agit pas de victoire, même si chaque vie sauvée, est un espoir en plus.

Ne nous cachons pas les difficultés. Si l'accès aux traitements de substitution a été une avancée importante, 50 000 personnes sous Subutex, 6 000 sous méthadone, les traitements présentent aussi des risques. La substitution n'est pas une solution, c'est une prise en charge, une main tendue. Oui, il y a des risques, en particulier dans le cas du Subutex lors d'association avec des médicaments psychotropes et l'alcool. Et cela entraîne des morts. À ce jour, les données de la pharmacovigilance de l'Agence du médicament indiquent que le Subutex associé à d'autres molécules est impliqué dans 34 cas de décès. Sans que l'on puisse très exactement préciser le degré de causalité.

J'ai prévu un encadrement plus sévère de la délivrance des antalgiques. Ainsi, la délivrance des médicaments par les pharmaciens, y compris les traitements de substitution, ne sera faite que pour 7 jours, sauf indication expresse du médecin.

Il nous faudra mieux associer les médecins et les pharmaciens pour que ces prises en charge se fassent dans les meilleures conditions, dans le cadre d'un réseau ville/hôpital, permettent de concilier à la fois la nécessité d'un accès à ces traitements et un meilleur encadrement. Et je voudrais ici souligner le travail décisif des intervenants en toxicomanie qui, jour après jour, tendent la main, accompagnent, soignent. En décembre dernier, je les ai réunis, à leur demande, au ministère de la Santé. Pour les écouter, pour leur parler. Ces rencontres nationales sur l'usage de drogue et la toxicomanie ont permis d'établir des recommandations.

Les rapports n'ont pas manqué. Souvenons-nous, comme l'a rappelé en décembre dernier le professeur Henrion, qui a lui-même présidé une commission à la demande de Mme Veil, que le premier de cette longue série date tout juste de 20 ans. Il s'agit de la mission confiée par le Président de la République, M. Giscard d'Estaing, à Mme Pelletier. Ce premier rapport proposait à échéance de trois ans l'élaboration d'un nouveau régime juridique de la toxicomanie, après un large débat public et une information continue et objective pour aboutir à un éventuel consensus social. On y souhaitait que « les simples usagers de hachisch ne soient plus systématiquement poursuivis ».

Il faut se souvenir également de la proposition de la loi d'octobre 1994 du docteur Ghysel, ap-

prouvée par les 108 députés de la majorité d'alors, qui distinguait, d'une part, l'usage et la détention de stupéfiants à usage personnel et, d'autre part, l'usage collectif ou public, susceptible de troubler l'ordre public. Faut-il rappeler encore la faible majorité, mais majorité tout de même, qui s'est prononcée pour une dépénalisation du cannabis au sein de la commission présidée par le professeur Henrion, qui est tout sauf un gauchiste. Ce dernier écrivait : « Malgré cela le cadre législatif n'a pas évolué. Il n'a même pas été discuté. Il semble que la loi de 1970 soit devenue, en France, un véritable dogme. Nous continuons à évoluer entre déclarations grandiloquentes et petites phrases indigestes ». Les intervenants des rencontres nationales ont demandé une modification de la loi de 1970. S'il faut le faire, ce sera dans un cadre global, avec des objectifs précis, après un débat réel dans le pays, comme cela s'est produit en Suisse lors d'un référendum qui a conclu une grande et belle campagne d'information.

S'il s'agit simplement d'adapter la loi pour autoriser la consommation de cannabis, ce débat perd son sens.

Avant tout, j'estime que l'usage des drogues est un problème de santé publique, d'où la référence à l'article L. 630. En outre, la comparaison des législations de l'Union européenne démontre qu'avec la Suède nous disposons de la législation la plus répressive.

Cependant, quelles que soient les lois, les pratiques ont toutes évolué vers la réduction des risques. C'est pourquoi, nous travaillons avec Mme Guigou et Mme Buffet au rapprochement du sanitaire et du judiciaire. À cadre légal constant, des solutions peuvent être mises en œuvre. Encore faut-il que des règles claires soient énoncées et effectivement appliquées.

L'objectif est simple : distinguer ce qui relève de l'usage simple, prévenir l'abus, orienter vers les soins en cas de dépendance ou de toxicomanie. Un simple usager n'a pas sa place en prison.

Il nous faut aller vers une « qualification » des risques sanitaires. Elle semble difficile à réaliser par un magistrat ou un policier, qui ont toutes compétences en revanche sur le plan de la délinquance.

C'est sur cette articulation qui ne veut pas dire subordination, qu'il nous faut travailler, sans pour autant transformer les intervenants sanitaires en auxiliaires de justice. À mes yeux, changer la loi de 1970 n'est pas un préalable, car il est possible, dans le cadre d'instructions

générales, d'en faire une application conciliant les intérêts de l'ordre public et de la santé publique. Nous y travaillons en particulier avec Mme le garde des Sceaux. Nous cherchons avec la Chancellerie et les autres départements ministériels des réponses en cas d'usage simple qui ne soient ni les poursuites devant le tribunal correctionnel, ni l'injonction thérapeutique. Parmi les options étudiées, le classement avec avertissement ou orientation peut être une réponse adaptée, une attention particulière devant bien sûr être portée à l'usage chez les mineurs.

Pour autant la loi de 1970 n'est pas un tabou car il est envisageable de le modifier sans dépenaliser, en maintenant un interdit, en réglementant ce qui peut l'être, en réprimant ce qui doit l'être. Je pense, en particulier, aux problèmes posés par le trafic dans certains quartiers et ce qu'on appelle pudiquement l'économie parallèle. Le Premier ministre s'est d'ailleurs récemment prononcé sur la question.

Nous ne sommes pas ici pour modifier la loi mais pour débattre des différentes pistes qui pourraient être explorées.

Entre les tentatives de dépenalisation, et les faux comforts de la pénalisation inégale ou aléatoire, il faut songer à d'autres réponses telles que la réglementation qui avait été suggérée en 1994. La France pourrait, en ce domaine, donner l'exemple.

Personne ne peut prétendre à des solutions miracles. Comme toujours, il y a des provocations, des excès.

En santé publique, toute exclusion est un « trou noir » dans lequel se développent souffrances, maladies et mort. Je ne peux m'empêcher de faire un parallèle avec les guerres et leur prévention. L'ingérence n'est pas la solution à la guerre, mais sa mise en œuvre précoce pourrait contribuer à prévenir les conflits, à éviter ces trous noirs dans lesquels on souffre, on meurt de faim et de soif, on voit mourir ses enfants, sa famille.

En matière de drogue, l'intervention ou plutôt l'ingérence sanitaire pourrait proposer des réponses, certes incomplètes, mais humaines et surtout plus efficaces. La situation actuelle a fait naître des trous noirs. À chaque fois, ce sont les moins fortunés, les plus vulnérables qui en sont les principales victimes. Nous devons donc faire évoluer cette loi afin de réduire ces zones franches et de faciliter l'intervention sanitaire.

En ciblant mieux les interdits – je pense en particulier aux mineurs

– on en serait plus efficace. Une telle évolution ne relève pas du laxisme dont on accuse tous ceux qui y réfléchissent.

Évolution ne peut pas dire suppression mais adaptation aux situations nouvelles, redéfinition de nos priorités et de nos stratégies. En définitive, le laxisme consiste peut-être à refuser de nous adapter, d'utiliser tous les moyens dont nous disposons pour prévenir l'utilisation des drogues. Soyons modestes mais déterminés face à ce fléau dont aucun pays n'est véritablement venu à bout. Je compte sur ce débat pour éclairer sereinement nos concitoyens sur ce défi majeur de santé publique. Michel Foucault n'a-t-il pas dit qu'une société se juge sur la façon dont elle traite ses marginaux et ses avant-gardes? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. FOURCADE, président de la commission des Affaires sociales.** – Voilà longtemps que j'appelle de mes vœux un débat sur la toxicomanie. Notre Assemblée est, à juste titre, réputée pour sa capacité de réflexion sur des sujets de société et elle est à l'abri des pressions de toute nature.

C'est pourquoi je remercie le Gouvernement d'avoir choisi le Sénat pour débattre de la politique de réduction des risques en matière de toxicomanie, sujet qui est au carrefour de préoccupations sanitaires et sociales d'une importance capitale pour notre jeunesse, son avenir et ses espoirs.

Tout d'abord, la toxicomanie est un sujet en soi qui peut être abordé sans faire référence aux autres dépendances.

Je comprends la préoccupation de ceux qui ne veulent parler que « des dépendances » et aborder sur le même plan, la drogue, l'alcool, les psychotropes, le tabac ou même... le chocolat! (*On s'amuse.*)

Trop longtemps en effet, l'impact sanitaire du tabac, des psychotropes et surtout de l'alcool a été négligé, voire contesté: on continue ainsi à entretenir la confusion dans les esprits en évoquant le *french paradox* comme les bienfaits du régime crétois.

Alors oui, bien sûr, il faut évoquer tous les problèmes de santé causés par toutes les dépendances. Mais nous ne saurions tomber dans le piège que tendent, à travers la mise en parallèle de toutes les dépendances, les militants de la dépenalisation des drogues: la toxicomanie constitue bien un problème

autonome, qui n'est pas équivalent à ceux posés par les autres dépendances. (*« Très bien! » à droite.*)

À cet égard, je regrette que, pour défendre devant les tribunaux la cause de la lutte contre le tabagisme, le Comité national du même nom s'assure le concours du juriste qui s'est fait le théoricien de la dépenalisation des drogues. Mais il y a autant à dire sur ce comité...

En second lieu, on ne peut établir de frontière entre les aspects sanitaires et répressifs de la toxicomanie.

Ainsi, aborder le sujet sous son seul angle répressif, c'est oublier que la toxicomanie, comme toutes les dépendances, constitue un problème de santé publique majeur, qui ne peut être résolu par la seule contrainte. Sur ce point, monsieur le Secrétaire d'État, je vous rends les armes.

Mais oublier de réaffirmer des principes répressifs, c'est se voiler la face et n'apporter qu'une réponse partielle aux jeunes et aux personnes en difficulté. Alors que les militants de la dépenalisation l'ont de l'activisme auprès du Gouvernement pour faire progresser leur cause, vous avez choisi de n'engager le débat que sur le volet sanitaire: bien sûr, vous avez rappelé que vous travaillez avec les ministères de la Justice et des Sports afin de rapprocher les points de vue et d'élaborer de nouveaux mécanismes. Mais ce serait une erreur de passer sous silence l'aspect répressif de la lutte contre la toxicomanie.

J'estime que nous devons ensemble affirmer solennellement que le trafic de drogue sera sévèrement réprimé, que les autorités de notre pays ne fermeront pas les yeux sur son usage, qu'il ne saurait y avoir, ni dépenalisation, ni relâchement de l'effort dans le contrôle de l'application de la loi. M. Jospin s'est d'ailleurs exprimé sur la question et je me demande si vous êtes tous deux sur la même ligne. (*M. Masson: « Bonne question! ».*)

Vous avez déclaré que le débat public sur la drogue devait être conduit sans aucun tabou.

Cependant, un certain nombre de magistrats n'appliquent pas la loi de 1970. J'ai ainsi été saisi, il y a deux jours, du cas d'un employé de mairie de ma commune qui a été pris avec cinq kilos de cannabis sur une bicyclette municipale. Le parquet a requis la mise en examen et l'incarcération du fait de l'importance de la prise mais le juge d'instruction n'a retenu que la mise en examen et le contrôle judiciaire car il ne s'agissait que d'une

drogue douce... C'est impensable! Les juges doivent appliquer la loi et non l'interpréter ainsi. Avant de modifier la loi de 1970, mieux vaudrait y regarder à deux fois et ne pas dire que puisqu'elle est mal appliquée, il faut la changer.

M. MASSON. - Très bien!

M. FOURCADE, *président de la commission*. - Les gens qui manifestent estiment que la droite n'est pas capable de faire évoluer les choses; qu'elle n'est capable de délivrer qu'un message répressif, alors que la gauche aurait au contraire fait progresser la prise en charge et les traitements.

Il n'en est rien, et permettez-moi de rappeler ici quelques dates et quelques faits.

La première mesure importante dans la politique de réduction des risques de contamination par le sida et de l'hépatite C a été la mise en vente libre des seringues. Qui l'a décidé? La Gauche? Non, c'est un gouvernement de droite, dès 1987, avec Mme Barzach.

Ensuite, le nombre de places de méthadone, a été considérablement accru afin de rattraper le retard français. Qui l'a fait? Le gouvernement conduit par M. Balladur, en 1993 et en 1994.

Troisième développement majeur de la politique de réduction des risques, la substitution, avec la délivrance du Subutex en officine. Qui a pris cette décision? Le gouvernement Juppé, en janvier 1996. Tous les gouvernements, de gauche et de droite, qui se sont succédé depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire depuis le rapport de Mme Pelletier ont envisagé le problème sous tous ses angles: répressif, sanitaire et préventif.

Mais, ni les pétitions, ni les déclarations provocatrices ne tiennent lieu de politique, bien au contraire. Elles ne servent qu'à brusquer, qu'à radicaliser artificiellement les positions, alors que nous devrions être unis pour lutter contre ce fléau dans l'intérêt de la jeunesse. Elles ne servent qu'à créer un climat de tolérance à l'égard de l'usage de drogues, ce qui n'est pas une attitude convenable.

Vous avez bien voulu, monsieur le Secrétaire d'État me faire porter ce matin le rapport officiel rendu public, cet après-midi, comme à l'accoutumée, par un quotidien que l'on dit généralement bien informé, avec des extraits et un tableau choisis à dessein. Mais quel objectif poursui-

vez-vous en demandant à un groupe d'experts de comparer la dangerosité des drogues licites et des drogues illicites?

Ces critères définis pour le tableau qui a été publié ce soir permettent de présenter le cannabis comme beaucoup moins dangereux que le tabac et moins dangereux que l'ensemble des excitants et stimulants. Dans le même tableau, la toxicité générale de la cocaïne n'est que forte et celle du tabac très forte. Je me réfère à votre journal habituel!

M. FLANDRE. - Ce n'est pas notre journal habituel!

M. FOURCADE, *président de la commission des Affaires sociales*. - Que retiendra le lecteur? Les incertitudes sur les risques de l'ecstasy? L'évaluation de la dangerosité à partir d'un critère unique de toxicité générale, celle-ci augmentent avec la consommation, qui conduit à incriminer davantage le tabac que d'autres substances, parce que sa consommation reste encore de loin la plus forte? Retiendra-t-il les réserves exprimées par les experts dans leurs conclusions? Bien sûr que non! Il suffit de se reporter au titre à la une et au tableau pour se rendre compte que les paroles récentes du Premier ministre, assurant qu'il n'était pas question de dépénaliser le cannabis sont déjà de l'histoire ancienne!

Or, avant de se préoccuper de la dépénalisation du cannabis, trois problèmes majeurs doivent désormais recevoir une réponse.

D'abord, les politiques de substitution doivent être rapidement évaluées, qu'il s'agisse de la substitution elle-même ou des différents traitements utilisés. Certes, nous savons déjà qu'entre 1994 et 1996, le nombre de décès par sida liés à la toxicomanie a été divisé par deux. Mais cette donnée est insuffisante: le nombre de décès liés au sida n'est plus guère aujourd'hui - et l'on doit s'en féliciter - un bon indicateur. On sait aussi, ce qui est rassurant, que le nombre de décès par surdose a été divisé par trois depuis 1993. Mais, s'agissant de la réduction des risques, le nombre de contaminations par le virus de l'hépatite C n'a pas régressé. Bref, l'heure est venue de faire un bilan sérieux de la politique de substitution.

Ensuite, une clarification des objectifs de la substitution s'impose de toute manière. J'observe en effet que l'on s'est beaucoup focalisé, en raison de l'incidence du sida et de l'hépatite C, sur la politique de ré-

duction des risques à mettre en œuvre, ce qui en fait perdre de vue la lutte contre la toxicomanie elle-même. La substitution n'est pas une fin en soi, elle n'est qu'une étape vers le sevrage qui demeure la seule solution pour le toxicomane. Il appartient au Gouvernement et au Parlement de le dire aux toxicomanes, aux médecins, à l'opinion publique...

M. CALDAGUÈS. - Très bien!

M. FOURCADE, *président de la commission des Affaires sociales*. - Il faut enfin établir une stratégie claire et efficace de lutte contre les «nouvelles drogues»: crack, ecstasy, drogues de synthèse, dont l'usage se répand dans les rave parties.

Traiter rapidement ces trois priorités, voilà l'objectif d'un nouveau plan de lutte contre la drogue que le Gouvernement doit élaborer dans les meilleurs délais.

Ensuite seulement, nous pourrions ouvrir un débat sur la réforme de la loi de 1970. On peut en effet s'interroger sur un texte qui mélange l'usage personnel et le trafic. Mais avant de se lancer dans cette voie périlleuse, il faut bien réfléchir.

Mais ce rapport d'experts, selon lequel le cannabis ne serait qu'une distraction de gamin me paraît tout à fait contraire par rapport à des recherches menées aux États-Unis montrant que le cannabis est de plus en plus pur et peut avoir des conséquences à terme sur l'organisme.

Quand j'entends nos éminents professeurs minorer les effets du cannabis en les comparant au tabac, je les invite à descendre de temps en temps dans les caves de nos H.L.M. pour juger sur place des conséquences respectives du tabac et du cannabis lorsqu'ils ont fumé deux ou trois heures d'affilée. Ils se rendent compte que ce n'est vraiment pas la même chose. Qu'ils se confrontent à la réalité.

Cela dit, l'action de prévention auprès des jeunes est essentielle. Elle ne peut se borner à un simple rappel des sanctions encourues. Il faut effectivement expliquer clairement les dangers du tabac, de l'alcool, mais aussi des psychotropes et des benzodiazépines. Sur ce point, M. Zarifian a raison. L'abus de ces substances est un mal français. Il faut mener une campagne d'information à l'appui de nos politiques de prévention municipales ou départementales.

Mais ce serait une catastrophe pour l'avenir de la jeunesse de prétendre

que le cannabis ne présente aucun danger. Il faut d'abord rassembler toutes les évaluations, tous les chiffres nécessaires et s'entourer des avis scientifiques indispensables.

Il est vrai que je suis plus proche de la résolution adoptée par l'assemblée générale de l'O.N.U. que des conclusions du rapport de l'éminent professeur que vous avez cité à l'envi.

J'espère qu'il sera un jour possible de les réconcilier. Mais prenons garde aux risques d'une information sollicitée: faisons une évaluation sans concession avant de nous engager dans la voie de la dépénalisation! (*Applaudissements au centre et à droite.*)

*La séance est suspendue à 19h55.*

\*\*

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD LARCHER.  
VICE-PRÉSIDENT

*La séance est reprise à 22 heures.*

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la Conférence des Présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants:

- Groupe du Rassemblement pour la République ... 44 minutes
- Groupe socialiste ..... 37 minutes
- Groupe de l'Union centriste ..... 31 minutes
- Groupe des Républicains et Indépendants ..... 26 minutes
- Groupe communiste, républicain et citoyen ..... 16 minutes
- Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe ..... 8 minutes

**Mme BORVO.** - Le sujet dont nous débattons est gigantesque: les questions des drogues et des toxicomanies constituent des défis de société, de civilisation. Elles touchent profondément à l'humain, au respect de l'individu, à des choix éthiques, mais aussi à la citoyenneté, à notre conception de la société.

Elles doivent ainsi mobiliser fortement les politiques, car trop de jeunes, particulièrement les plus fragiles socialement, sont en danger.

L'ampleur prise par les drogues et les toxicomanies mérite des réponses à la hauteur de problèmes qui évoluent rapidement, tant les modes de consommation, les publics concernés, les produits changent: la polytoxicomanie s'étend; les drogues se diversifient, les jeunes les approchent de plus en plus tôt.

Nombre de nos concitoyens se sentent touchés de diverses manières. Selon un récent sondage IPSOS pour l'Humanité, 39% des personnes interrogées placent la lutte contre la drogue comme leur deuxième préoccupation, après la pauvreté et devant l'insécurité.

On sait que la déstructuration des individus par le chômage et l'absence de perspectives d'avenir, fragilisent les jeunes. C'est pourquoi les mesures prises en matière d'emploi des jeunes, de lutte contre l'exclusion, comme la mise en œuvre des 35 heures vont dans le bon sens; il faut résolument poursuivre et amplifier une politique de justice sociale, de solidarité, pour offrir aux jeunes un véritable espoir.

La souffrance est aux deux bouts de la chaîne: d'un côté les paysans pauvres, de l'autre les toxicomanes. Entre les deux, l'argent. Selon le rapport de l'O.N.U. pour 1997, le chiffre d'affaires de la drogue s'élèverait à 400 milliards de dollars.

Le directeur de l'office des Nations unies pour le contrôle de la drogue et la prévention du crime explique: « Nous avons affaire à un phénomène économique rationnel et à des industries bien structurées dont l'organisation et le mode de décision sont semblables à leurs homologues de l'économie licite ». On y recherche aussi « les profits les plus élevés possibles ». Le rapport de la Commission de Bruxelles préparatoire à la session extraordinaire de l'O.N.U. qui vient de se tenir à New-York s'inquiète des proportions prises par le blanchiment de l'argent: « ... l'argent sale menace, à terme, la stabilité sociale, judiciaire et politique de pays vulnérables... ».

Ce sommet de l'O.N.U. aura peut-être eu le mérite de mettre ces questions sur le devant de la scène. Il semble que l'on évolue vers une approche plus globale de la lutte contre la drogue, impliquant pays producteurs et consommateurs dans une co-responsabilité. Des objectifs ont été fixés pour les dix ans à venir: réduire la production en favorisant les cultures de substitution et améliorer la lutte contre le blanchiment de l'argent sale.

Ces objectifs, approuvés par le Président de la République, appellent une vraie volonté politique et un renforcement de la coopération internationale.

Notre pays doit prendre des initiatives concrètes en matière de prévention, de soins et de réinsertion, mais aussi d'aide aux cultures de substitution: la coca et le cannabis sont payés beaucoup plus cher au paysan que le cacao.

Vingt-huit ans après la loi de 1970, nous sommes passé à une tout autre échelle, tant en matière de production que de consommation et de profits. Ce débat ne doit donc pas concerner les seuls spécialistes mais prendre une dimension citoyenne: le délitement des liens sociaux sert de terreau à la drogue.

Il faut aussi porter un autre regard sur les toxicomanes, voir en eux des personnes qui souffrent et ont besoin d'aide. La boutique de la rue Beaurepaire montre que les difficultés demeurent.

Le débat ne doit pas se réduire à la question de la dépénalisation, à laquelle nous sommes d'ailleurs hostiles. La société a le devoir de protéger ses membres, tout particulièrement les plus jeunes, en fixant des limites, en posant des interdictions. Là-dessus, les récents propos du Premier ministre nous satisfont.

S'il faut maintenir une forte répression contre les trafiquants, la prison ne règle rien pour les consommateurs. Les intervenants en toxicomanie se plaignent de ne pouvoir mener à bien leurs missions, faute de moyens suffisants. Tous s'accordent à souligner le retard pris par notre pays, actuellement au dixième rang européen. L'Association nationale des intervenants en toxicomanie (A.N.I.T.) a proposé un plan d'urgence en trois ans, qu'elle chiffre à 450 millions de francs. Les rencontres que vous avez, monsieur le Ministre, organisées en décembre dernier, ont débouché sur de nombreuses propositions, des suites concrètes pourraient leur être données dès le prochain budget.

Dans le discours que vous avez prononcé, le 29 mai dernier, à Metz, devant l'A.N.I.T., vous indiquez que les mesures de réduction des risques ont porté quelques fruits. Nous souscrivons, en matière d'évaluation à vos propositions de prévention.

La première des choses est de dissuader le passage à l'acte et cela doit aussi concerner l'alcool car on constate un inquiétant développement de la consommation chez les très jeunes.

L'éducation nationale pourrait jouer un rôle plus important dans la prévention. Les moyens de la mission interministérielle de lutte contre la drogue doivent être revus pour soutenir les collectivités locales, les associations qui œuvrent déjà dans le domaine de la prévention. En effet, il y a lieu d'offrir aux toxicomanes une gamme de réponses de soins et de soutien adaptées à la diversité des situations, dans le cadre général de la protection sociale. L'apparition de nouvelles substances, de nouveaux modes de consommation appelle des réponses adaptées, qui doivent se concevoir au sein de structures spécifiques ou dans des structures hospitalières ou auprès des médecins généralistes.

Cette action doit impliquer non seulement les médecins et les psychologues, mais aussi les assistants sociaux de toute structure qui permet d'aller jusqu'au bout de la réinsertion professionnelle et sociale du toxicomane. Une réinsertion à propos de laquelle l'épiscopat écrivait dans sa déclaration de l'automne dernier: « Cette exigence constitue la clef de tout véritable progrès. Elle considère une personne avec la reconnaissance sociale à laquelle elle a droit... C'est la voie de l'espérance ». Il s'agit de mettre en mouvement une grande chaîne d'assistance, d'accompagnement et de soins, faute de quoi le jeune en souffrance risque fort de « replonger ». Cette question de la réinsertion se pose d'autant plus que, comme vous l'avez souligné à Metz devant l'A.N.I.T., monsieur le Ministre, la précarité et la marginalisation frappent fortement les toxicomanes, les rendant ainsi encore plus vulnérables.

La nécessité d'un accompagnement médical, psychologique et social n'est pas moindre en ce qui concerne les produits de substitution, qui, considérés comme une thérapeutique parmi d'autres, peuvent aider des toxicomanes à s'en sortir.

Le budget de 1998 a marqué une évolution; dans la définition d'une politique de nature à faire reculer efficacement la consommation de drogues, le budget pour 1999 pourrait marquer une étape importante. Pourquoi, monsieur le Ministre, ne pas prendre l'initiative et ne pas recenser, avec les parties intéressées, les besoins urgents, afin de les budgétiser dès cette année? Sans doute faut-il pour cela des moyens mais, dans un domaine qui touche d'aussi près la vie des êtres humains, en particulier des jeunes, il est de notre responsabilité de relever le défi.

C'est pourquoi dans un esprit de responsabilité, d'humanité et de so-

lidarité nous souhaitons contribuer à ce que des réponses soient apportées. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. MASSON.** – Ce débat était impatientement attendu et souhaité par le Sénat. Il était attendu car il permet enfin de parler de la toxicomanie, même s'il ne doit déboucher sur aucune décision. Il était souhaité par vous-même, si je me réfère à vos déclarations, monsieur le Ministre, par M. le président Fourcade, qui vous a interpellé sur le sujet lors de la discussion du projet de loi sur le financement de la sécurité sociale. Il était attendu par tous ceux qui, dans cette Assemblée, s'inquiètent de la confusion des débats relatifs à la toxicomanie et de l'importance prise dans les médias depuis vingt ans par les cercles « branchés » et les cénacles d'avant-garde, et pourquoi ne pas le dire, il était par tous ceux qui s'interrogent sur le silence du Gouvernement sur un phénomène de société dont personne ne peut aujourd'hui nier l'ampleur.

Nous voulions un large débat sur la toxicomanie. Par la volonté du Gouvernement, maître de l'ordre du jour, vous nous engagez dans un débat rétréci à partir d'une déclaration gouvernementale sur un thème beaucoup plus restreint – « la réduction des risques en matière de toxicomanie ». Cette frilosité est inquiétante en elle-même. Alors que le sujet est angoissant et suscite des débats passionnés dans le monde entier, le Gouvernement français est, depuis douze mois, étrangement muet. Rien n'a figuré dans la déclaration d'investiture de M. Jospin; rien n'a été fait pour relayer le plan de trois ans mis en œuvre par le précédent gouvernement; aucune instruction n'a été donnée à la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie (M.I.L.T.) malgré la promesse qui m'a été faite le 3 mars dernier: « vous aurez ce plan triennal dans le courant du mois d'avril ».

**M. KOUCHNER, secrétaire d'État.**  
– Un mois après!

**M. MASSON.** – La M.I.L.T. est sous votre autorité, et pourtant vous n'en avez pas parlé au cours de votre longue intervention. Faudrait-il en déduire qu'il n'y a aucune politique globale contre la toxicomanie parce qu'il ne peut y en avoir au sein d'une équipe gouvernementale divisée?

**M. KOUCHNER, secrétaire d'État.**  
– Bonne question.

**M. MASSON.** – Plusieurs questions se posent en effet.

Faut-il mettre en cause la loi du 31 décembre 1970, « absurde », « obsolète », comme l'affirment les plus engagés, mais aussi des spécialistes comme le professeur Henrion?

Faut-il au moins supprimer l'article L. 630 du Code de santé publique comme le proposent six députés Verts de l'Assemblée nationale?

Faut-il légaliser le cannabis au motif qu'un Français sur sept en aurait goûté une fois dans sa vie, et que 2 millions de Français seraient consommateurs plus ou moins réguliers de ce produit?

La majorité du Gouvernement ne paraît pas convaincue. La réponse de Mme Royal a été rapide et sèche. À l'occasion du récent manifeste des 111, issus des milieux « branchés » parisiens, elle s'exclama: « la banalisation des interdits est dangereuse et n'aide pas les adolescents à devenir responsables ». Mme Royal connaît bien l'ambiance des lycées. Elle entend les plaintes des parents d'élèves, des professeurs, et même des jeunes qui, à 85 %, n'ont jamais encore touché à la drogue. Elle n'hésite pas à déclarer qu'il n'y a pas à faire de différence entre drogue douce et drogue dure. Elle est suivie à cet égard par Mme Buffet. Pour sa collègue, ministre de la Jeunesse et des Sports « il est essentiel que la société fixe un interdit ». Quant à Mme Demessine, alertée par les drames qu'elle côtoie dans son département du Nord, elle ne peut tolérer le moindre dérapage sur le sujet. Dans un autre style, M. Chevènement ne disait-il pas, le 11 juin son opposition à la dépénalisation du cannabis, en soulignant l'échec de la Suède qui s'était engagée dans cette voie avant d'en revenir à la répression et celui de l'Espagne. M. Jospin lui-même s'est déclaré hostile à la dépénalisation, après un silence d'un an, et quatre jours après les propos du Président de la République à New York. Pourtant, l'ambiguïté demeure, et vous-même. Monsieur le Ministre, à défaut de plan triennal, vous avez réuni à votre ministère une nouvelle conférence très médiatisée en convoquant samedi dernier 250 spécialistes.

**M. KOUCHNER, secrétaire d'État.**  
– C'était il y a six mois.

**M. MASSON.** – Mais un journal du soir vient de publier les conclusions du rapport rédigé par le professeur Roques, qui attire l'attention sur les dangers de l'alcool et du tabac.

La loi de 1970 est-elle «suspecte»? Vous n'avez pas dit comment la supprimer sans la modifier. Que je sache, l'article L. 630 n'a jamais conduit quelqu'un en prison, et les tenants de la dépenalisation n'ont jamais été écartés des médias, de la télévision, des tribunes. Ce serait plutôt le contraire.

Le Président de la République française, lui, a pris position devant la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. Vous étiez à ses côtés, monsieur le Ministre, lorsqu'il a dénoncé devant trente chefs d'État et de gouvernement, devant 180 délégations étrangères, l'évolution dramatique du fléau. Écoutons ces quelques phrases denses et fortes: «la drogue corrompt, la drogue tue. Nous savons tous les ravages qu'elle provoque en particulier sur la jeunesse. Elle choisit ses premières victimes au sortir de l'enfance parmi les plus vulnérables. Elle nourrit la délinquance. Elle génère dans nos pays une économie mafieuse qui croît et qui se fortifie».

M. Chirac a proposé la coresponsabilité entre producteurs et consommateurs, avec des programmes financièrement lourds pour réduire parallèlement l'offre et la demande. Il a réclamé une solidarité accrue à l'égard des producteurs qu'il convient d'aider à promouvoir un développement alternatif, et une solidarité véritable à l'égard des toxicomanes qui ont besoin d'une attention humaine. Il a exigé la fermeté: le laxisme de certains États doit être condamné, les législations anti-droque harmonisées. Il récuse la banalisation de la drogue; la dépendance psychique n'est pas moins grave que la dépendance physique. Elle éloigne, elle isole, elle marginalise. Et il a ajouté: «l'État doit exercer sa fonction d'autorité pour faire respecter les interdits».

Qui ne pourrait être d'accord avec cette vision du monde? Rappelons les chiffres publiés dans le dernier rapport de l'organisme international de contrôle des stupéfiants: 190 millions de consommateurs de drogue, 400 milliards de dollars de chiffre d'affaires, dont 200 milliards de profits pour les trafiquants, 8 à 10% du commerce international, le double du chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique, autant que le P.I.B. du continent africain.

La consommation augmente, malgré la mobilisation des moyens, la répression accrue dans nombre de pays et l'accroissement des échanges d'informations entre les divers services de police et de douane. Cela ne marche pas. (*M. le secrétaire d'État acquiesce.*) Mais pourquoi?

La toxicomanie est l'un des symptômes majeurs d'un malaise général qui frappe la jeunesse de nos pays: rudesse de l'environnement psychologique et social, relatif abandon des familles, désarmées devant ces problèmes, contexte économique peu favorable à de grandes espérances, éclatement des structures protectrices fondamentales.

Ensuite, la mondialisation de l'économie libère certes les bons échanges, mais facilite aussi les mauvais: transferts d'argent, liberté de communication, échanges instantanés d'informations, protection bancaire accrue là où la législation n'oblige pas les banquiers à révéler les mouvements financiers suspects.

La banalisation des drogues dites douces s'accélère avec l'intensification du profit et la multiplication des économies souterraines dans des quartiers entiers. Les drogues de synthèse envahissent le marché avec le concours de laboratoires sommaires qui se multiplient. Certains sites du réseau internet diffusent les recettes de fabrication chimique de l'*ecstasy* ou de drogues de synthèse.

La hausse de la consommation de cannabis provient aussi d'un effet d'entraînement auquel concourent certains sportifs admirés par les jeunes.

Il n'y a pas au plan mondial cette stratégie globale appliquée par tous les États que souhaite le Président de la République française, il n'y a pas en Europe de vision unitaire du problème ni même d'approche commune de la lutte contre la toxicomanie, parce que certains États - vous savez lesquels - développent chez eux la culture de cannabis à haute teneur de produits actifs, avec une concentration de 30% de tétra hydro cannabinal (T.H.C.), obtenue sous serre.

Il y a sur ce sujet une dialectique permanente qui obscurcit le débat: la distinction entre les drogues dures et les drogues douces aussi bien que les subtilités littéraires entre ceux qui usent de la drogue, ceux qui en abusent et ceux qui en pâtissent. Or, il y a longtemps que les spécialistes refusent la distinction entre drogues dures et drogues douces. Dès 1989, Catherine Trautmann le soulignait: il n'existe pas de base scientifiquement établie pour déterminer les effets de telle ou telle toxicité avec ses conséquences classiques, l'accoutumance, la dépendance. La généralisation du cannabis à taux élevé de T.H.C. accentue les phénomènes de dépendance.

Le groupe d'experts dirigés par le professeur Roques n'hésite pas,

cependant, à considérer le cannabis comme moins dangereux que l'alcool. Est-ce bien sérieux?

Quant à l'artifice de langage qui conduit à lever l'interdit pour ceux qui usent du cannabis, estimant qu'ils sont assez raisonnables pour ne pas en abuser, permettez-moi de souligner que tous en pâtissent, ceux qui en usent comme ceux qui en abusent. La dépendance psychologique ne se mesure pas comme la dépendance physique mais elle suscite, elle aussi, des désordres qui retentissent dans les familles comme dans la rue, au travail comme dans le sport ou dans les loisirs.

J'admire que des spécialistes osent affirmer que la dangerosité du cannabis est faible. De quel cannabis parlent-ils? De celui d'aujourd'hui ou de celui de demain, à haute teneur en T.H.C.? De quels produits de synthèse parlent-ils? Où sont les protocoles d'expérimentation? Tout cela, sous des apparences savantes n'est en rien scientifiquement assuré. Nous attendons toujours un rapport enfin sérieux.

Selon les meilleurs spécialistes - et les personnes de bon sens - un plan national de lutte contre la toxicomanie doit s'articuler autour de trois impératifs: la prévention, la répression et la réhabilitation.

La prévention est essentiellement le fait du système éducatif national. Jusqu'en 1994, à l'école, les problèmes de toxicomanie étaient abordés essentiellement sous l'angle du danger pour la santé. Le rôle de l'enseignant n'était pas prévu. Les signaux de détresse émis par les enfants réfugiés dans la drogue n'étaient pas reconnus. Les enseignants modifient timidement leur approche du problème mais ils ne veulent pas assurer la relève des parents ni devenir des professionnels du secteur sanitaire et social. Ils doivent se sentir partenaires d'une tâche interministérielle pour laquelle d'autres se mobilisent aussi - le maire, le monde associatif, la justice, la police, les médecins scolaires. C'est toute la communauté éducative qui est concernée, et pas seulement quelques enseignants volontaires. Le comité d'environnement social dont le chef d'établissement est le président paraît être la structure appropriée. Ils sont 1870 dans 25% des établissements du second degré. L'objectif du ministère était de les porter à 2200 en 1998. Où en est-on?

La répression est aussi nécessaire. Elle doit frapper le *dealer* comme le trafiquant. Même si les résultats en France sont notables, la dispersion des efforts entre trop de services affaiblit l'efficacité. La

répression est de plus en plus tribulaire d'une coopération internationale sans faille. Europol est un exemple à encourager; mais que d'obstacles se profilent, quand l'on sait combien les systèmes mafieux ont pénétré, dans de nombreux pays, jusqu'au sommet de l'État!

Reste la réinsertion ou mieux encore la réhabilitation. Cet objectif difficile est pourtant le plus noble, en tout cas le plus rassurant pour le drogué. Les centres de traitement, pièces maîtresses de cette politique, sont en nombre très insuffisant. Pour quelque 250 000 héroïnomanes, nous en avons 250. Il en faudrait le double dans une première étape. N'oublions jamais que le consommateur est un malade auquel il faut tenir la main pour lui permettre de sortir de sa dépendance. La famille ne doit pas être ignorée dans la réhabilitation d'un toxicomane. Le problème des soins et de l'aide psychologique au consommateur de cannabis à haute teneur en T.H.C. n'est pas du tout résolu et la coordination entre services répressifs et services d'injonction thérapeutique n'est pas toujours satisfaisante.

La mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie pourrait tenter la nécessaire globalisation. Elle est sous votre responsabilité. Alors qu'elle devait être le bras armé d'une lutte nationale et internationale, elle demeure confinée dans une obscure besogne administrative. Domage!

Je crains que nous ne nous engagions dans une voie passionnelle sans issue qui rappelle à certains égards les débats que nous avons depuis quinze ans sur l'immigration. Le pays échappera-t-il à cette nouvelle alternative: dépenalisation ou non, loi de 1970 ou non? Alors que la menace se déplace à grande vitesse! Voyez l'énorme capacité de la chimie qui ouvre un domaine infini aux trafiquants. Voyez les nouvelles molécules mises au point avec une rapidité telle que la législation risque d'être à chaque fois dépassée. Alors que les objectifs se transforment, trop de ceux qui traitent de la drogue en sont à organiser leur camp retranché.

Comme en d'autres occasions la France prépare la guerre, immobile, alors que l'heure est à l'action internationale. Le Président de la République a défini une ambition pour la France au plan mondial. Il nous reste à sortir de notre dialectique habituelle en cherchant à renouveler le débat.

Beaucoup de questions se posent aujourd'hui en fonction de données très nouvelles. Le *statu quo* n'est

plus de mise. Une action pragmatique doit contourner les engagements extrêmes du «tout ou rien». Il ne paraît pas nécessaire de légaliser ou de dépenaliser pour engager une nouvelle politique sanitaire et sociale qui s'attache aux motivations et non au produit. Banaliser l'image de la drogue, c'est-à-dire lever les interdits, conduirait à l'introduire durablement dans le système social. Cela ne servirait que les mafias internationales. On ne peut transiger, il faut maintenir les interdictions, sauf à accepter la débâcle dans les structures démocratiques de nos sociétés.

Ce n'est pas pour autant qu'il faille transformer les usagers en délinquants. Le toxicomane doit être traité en citoyen responsable. Une grande politique nationale de santé publique doit aujourd'hui donner toute sa place à la réhabilitation. La difficulté reste de tisser de nouveaux liens avec chaque toxicomane et de donner des réponses singulières et qualitatives à chaque situation: la politique de substitution n'est pas une fin en soi. Les équipes doivent être très proches du terrain dans les villes, les communes, les quartiers, les écoles; elles doivent être coordonnées et dotées de moyens renforcés. Le rôle des associations, épaulées par les services sociaux, doit être développé.

S'il faut pour cela un grand débat populaire, pourquoi ne pas l'engager? Pourquoi pas un référendum comme il s'en fait en Suisse? La cause et l'enjeu le valent. Mais que l'on cesse, Monsieur le Ministre, les arabesques autour d'un sujet qui mérite au contraire de mobiliser toutes les forces morales et pédagogiques de ce pays en direction de l'école, la famille, l'administration, aussi bien que le corps médical et les services sociaux et sanitaires. Mais de grâce, arrêtons ces batailles d'experts!

Sans doute ce débat sera-t-il sans conclusion. À moins que vous puissiez par vos réponses éclairer un peu le chemin où nous piétons! (*Applaudissements à droite et au centre.*)

**M. Jean-Louis LORRAIN.** - Notre débat prolonge fort à propos la XX<sup>e</sup> session extraordinaire des Nations unies, consacrée au problème mondial de la drogue. Maintes fois mis en cause par les experts, le politique doit s'exprimer avec force et lucidité, à l'instar du Président de la République.

Le discours sur les toxicomanies oppose trop souvent de façon manichéenne les anti-prohibitionnistes et ultra répressifs.

La politique de substitution a fait de\* progrès. Les intervenants acceptent de travailler avec des toxicomanes qui continuent à prendre des drogues. Les résultats sont positifs: baisse de la délinquance, la diminution des surdoses et de la contamination par le V.I.H. Mais il y a des dérives: l'utilisation du Subutex en médecine libérale n'entraîne pas l'obligation d'une prise en charge globale, pourtant indispensable. La substitution par méthadone présente de grands avantages pour les toxicomanes «lourds» et les femmes enceintes. Cependant la stratégie des centres de substitution s'oriente plus vers la surveillance d'une consommation chronique des substitués plutôt que vers un sevrage du produit. La politique de substitution a besoin d'un cadre: on constate malheureusement l'association toujours plus fréquente de cocaïne et d'opiacées.

La banalisation du cannabis ne peut être gratuite, car la dépendance psychologique commence avec les drogues dites douces. Au demeurant, le caractère doux d'un produit dépend de sa concentration et de la quantité consommée: le tétra hydrocannabinol peut devenir une drogue sévère.

Il est vrai que la loi de 1970 ne tient pas compte des nouvelles situations. Il faut protéger les jeunes contre le cannabis. Légaliser, non, mais pénaliser différemment.

Nous souhaitons combattre les prescriptions frauduleuses et abusives de benzodiazépines, car ces substances licites créent des amnésies d'actes délictueux. Le danger que leur association avec l'alcool représente pour la conduite automobile est sous-estimé.

On ne peut évoquer les toxicomanies en éludant les phénomènes d'alcoolisme.

Les associations offrent le meilleur et le moins bon. Le temps des «chapelles» est révolu; les intervenants ont appris à travailler ensemble; les approches sociale, médicale et psychanalytique sont complémentaires, de même que les diverses thérapies.

Notre société doit favoriser non la banalisation de la consommation mais le sevrage. Il est indispensable d'aider à la réinsertion professionnelle des toxicomanes, dont la vie s'inscrit dans la marginalité avec l'absence de logement, et la perte des contacts familiaux.

En pratique, l'anonymat n'est pas assez préservé. Les interventions ne doivent se faire qu'avec l'accord de la personne concernée. Enfin, l'évaluation de celles-ci est indispensable.

Il faut multiplier les passerelles entre les toxicomanes sans domicile fixe et les institutions sanitaires ou sociales. Les «boutiques», centres d'accueil qui offrent un refuge temporaire ainsi que des seringues stériles, des préservatifs et des soins infirmiers, doivent être développées.

Pouvez-vous, monsieur le Ministre, nous dire ce que devient la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, actuellement sans tête? Elle ne doit pas servir à recaser des personnes ayant bien mérité de la République! Vous souhaitez relancer la lutte contre la toxicomanie. À juste titre, vous soulignez l'importance du courage politique. Cette mission doit s'inscrire dans la continuité.

Que pensez-vous de la création de sites de prescription d'héroïne alors que la politique de substitution n'est pas maîtrisée?

Lors des rencontres nationales sur l'abus de drogues et la toxicomanie en décembre 1997, une meilleure coordination des actions et des recherches a été recommandée. Vous avez fixé un certain nombre d'orientations: entre autres, produire les résultats d'un travail sur la dangerosité des toxiques, et légiférer en conséquence; faire étudier par le Comité national d'éthique, les conditions d'accès aux traitements; désigner des médiateurs «santé-justice», créer dans les hôpitaux des groupes de recherche sur l'usage thérapeutique des stupéfiants; développer une assistance médicale lors des *rave parties*. Pourriez-vous nous dire où en sont ces engagements?

Sur le plan international, il faut encourager la croisade des Nations unies contre la drogue. Le Président de la République a souligné le 9 juin trois principes auxquels notre groupe adhère: la coresponsabilité entre pays producteurs et consommateurs; la solidarité, avec le développement des cultures alternatives au pavot, au cannabis et à la coca; enfin, la fermeté de la répression, dans le respect des droits de l'homme.

Il faut aussi mener une politique d'évaluation, mieux connaître la population toxicomane et les modes d'action des drogues. Il faut mener une politique de communication au niveau des pouvoirs publics. Enfin, il faut améliorer la situation sanitaire dans les prisons.

Nous avons du mal à rejoindre une certaine *intelligentsia*, qui prône le droit au plaisir et à la transgression au nom des droits de l'homme. J'ai fait des constats de décès sur des jeunes, morts dans des chambres sordides près d'une bou-

gie et d'une cuiller. Dans mon village même, on rencontre des jeunes schizophrènes qui perçoivent l'allocation d'adulte handicapé, ils étaient sains avant de découvrir le L.S.D...

Les beaux esprits prêts à tout défendre au nom des droits de l'homme ne méritent pas l'indifférence des législateurs.

Pour être applicable, la loi doit être crédible, symbolique et fixer des règles. Il nous faut combattre avec résolution, car nous refusons l'asservissement et l'aliénation de nos concitoyens. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. DARNICHE.** - Je veux d'abord remercier M. Fourcade, qui a pris l'initiative de ce débat.

Je lance un appel à nos jeunes, qui viennent de passer les premières épreuves du baccalauréat: «Aux enfants de la chance qui n'ont jamais connu les transees des *shoots* et du *shit*. Je dirai en substance ceci: ne touchez pas à la poussière d'ange, n'approchez pas le *magic mushroom*, ne touchez surtout pas au *free base*, ne touchez pas au *dragon chasing*.

Ne commettez pas d'imprudences; surtout n'ayez pas l'imprudence de vous foutre en l'air avant l'heure dite. Zéro héro à l'infini». Ces quelques injonctions très crues de Serge Gainsbourg - un connaisseur - pourraient être le code de conduite pour une génération, celle de nos enfants, qui doit préserver sa santé.

Deux constats s'imposent.

Le premier est le développement du fléau de la toxicomanie. En quelques années, les maires des communes de toute taille urbaines mais aussi rurales se sont trouvés confrontés à une jeunesse déstabilisée, en proie à l'anxiété et au désarroi. Près de 900 jeunes se suicident chaque année, 40 000 tentent de le faire.

Plus de 50% des jeunes de 12 à 18 ans reconnaissent consommer occasionnellement de l'alcool; 15% d'entre eux s'adonnent au haschisch. La mortalité violente représente 70% des décès des 15-24 ans. Chaque année, près de 400 personnes décèdent sous l'effet de surdoses après injection d'héroïne ou après association de drogues avec de l'alcool ou des médicaments. La tranche d'âge la plus touchée est celle des 26-30 ans, mais aussi celle des moins de 16 ans! Selon le Centre français d'éducation de la santé, 7 millions de Français s'adonnent à la drogue. Sans compter les accidents de la route dus au terrible

cocktail bière-cannabis. Seule une politique efficace de prévention permettra d'épargner des vies.

La drogue et la violence ne sont pas des fatalités: il faut inciter nos jeunes à dire librement non à la drogue! Les jeunes manifestent le désir de provoquer, de transgresser les interdits. C'est tout l'enjeu des *rave parties* sauvages organisées jusque dans les départements les plus ruraux de France. Par ailleurs, dans la mesure où les adultes ne leur ont jamais signifié qu'il existe des limites à ne pas franchir, leur souhait d'être respecté à une contrepartie, la responsabilité.

La loi de 1970 a longtemps exprimé la nécessité de lutter contre les toxicomanes et le trafic illicite de drogues. Depuis bientôt trente ans, le toxicomane ou l'utilisateur de stupéfiants est considéré à la fois comme un malade et un délinquant. Tout comme le président Fourcade, je ne suis pas opposé à une relecture de cette loi, mais sans ouvrir les vannes du laxisme. Dépénaliser les drogues douces, légaliser les stupéfiants, serait repousser les limites de la transgression de l'interdit, favoriser la confusion entre les notions de «tolérance», «d'accoutumance», et de «dépendance». J'y suis catégoriquement défavorable.

Dès 1994, l'agence de l'O.N.U. sur le trafic et le contrôle des stupéfiants a rejeté les thèses favorables à la dépénalisation et la légalisation de la drogue, au motif que «la légalisation de la drogue aboutit forcément à sa plus grande disponibilité». Je rejette moi aussi toute dépénalisation de la consommation des drogues douces, comme en Italie, ou en Hollande, avec la prolifération de ces *coffee shops* qui deviennent de véritables destinations narco-touristiques, ou encore en Espagne. Il est irréaliste d'escompter une réduction forte et durable de la demande de drogues si l'on n'en limite pas l'accès. Il est plus que jamais de notre devoir de trouver les armes adaptées pour lutter contre les ravages de la toxicomanie et renforcer la prévention. Seule celle-ci permettra de toucher le plus grand nombre possible de jeunes en difficulté.

Je tiens à rappeler les propos du Président Chirac, auxquels j'adhère totalement, devant l'assemblée générale extraordinaire de l'O.N.U. consacrée à la lutte contre la drogue. Plaidant pour une «grande croisade des nations contre la drogue» et une plus grande fermeté «dans le refus de la banalisation des drogues», il ajoutait: «Nous devons dire la vérité aux jeunes. Même quand une drogue n'induit pas par elle-même de réelle dépendance physique, elle

créé un risque d'une dépendance psychique qui n'est pas moins grave».

L'augmentation de la consommation en milieu urbain, d'abord, et aujourd'hui en milieu rural, touche, en effet, d'autant plus rudement les personnes les plus démunies que celles-ci se trouvent dans une situation de précarité peu compatible avec des traitements nécessitant un suivi prolongé et une motivation forte. C'est pourquoi les programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins institués par l'article 37 du projet de loi contre les exclusions doivent tout particulièrement prendre en compte la toxicomanie.

Monsieur le secrétaire d'État, il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter les crédits accordés à la prévention et à la lutte contre la toxicomanie. Lors du débat sur la loi de finances pour 1998, j'avais trouvé dérisoire leur augmentation. Je continue à juger indispensable de prendre rapidement en compte les priorités définies par la conférence nationale de la santé, en définissant une politique de prévention pluriannuelle.

Monsieur le secrétaire d'État, votre démonstration ne m'a pas convaincu. Elle va créer un climat de tolérance à l'égard des drogues, banaliser le cannabis. Vous graduez son danger par rapport à l'alcool et au tabac. C'est une manœuvre illusoire qui conduit à une seule conclusion, celle que les médias retiendront demain: vous essayez de nous orienter progressivement vers une dépénalisation des drogues douces, et une réforme de la loi de 1970. Je ne l'accepte pas! Vous illustrez clairement l'incapacité de la société à lutter efficacement contre ce fléau; comme il existe trop de consommateurs, vous jetez l'éponge, et renoncez à remonter le flot qu'un laxisme coupable a nourri. Or les experts évaluent de façon variable la dangerosité des drogues. Il faut avant tout responsabiliser les jeunes, les adultes, et les familles. N'ouvrons donc pas tout grandes les portes qui conduisent aux drogues les plus dangereuses. Ne faisons pas plaisir aux jeunes et aux groupes de pression des «dépénalisateurs». Les déclarations de M. le Premier ministre et de Mme le garde des Sceaux m'ont temporairement rassuré à cet égard.

Ce siècle a été celui des guerres de masse. Je souhaite que celui qui vient soit celui d'une guerre saine et totale en faveur du sevrage et des nouvelles drogues de synthèse, d'une lutte efficace contre toutes les formes de toxicomanie. Nous devons nous unir autour d'un unique objectif, de très grande ampleur: la destruction totale et massive des

drogues. Monsieur le secrétaire d'État, ne touchez pas à notre jeunesse! Épargnez-lui le chemin des «douces» qui trop souvent mène aux «dures», et sans espoir de retour. Les populations se mobiliseront si on les invite à s'informer, à participer à un vaste débat national. Elles veulent, comme nous, protéger nos jeunes.

J'ai entendu votre timide opposition à la dépénalisation des drogues douces. J'attends, comme mes collègues, un véritable plan d'action national. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. Jean-Marie GIRAULT.** - Quant on parle de drogue, je pense à l'expérience que ma famille a vécue il y a vingt ans, et dont elle a finalement pu se sortir. Depuis lors, il ne s'est pas passé une journée sans que j'aie songé à la toxicomanie, comme parlementaire, comme homme, comme père. Nous en débattons aujourd'hui, grâce au Sénat. Je participe à nos travaux naturellement, avant tout pour remercier celles et ceux qui ont alors sauvé un de mes fils.

La complexité croissante et terrifiante du phénomène de la toxicomanie, en France comme ailleurs, impose aux parlementaires que nous sommes une grande vigilance. On a beaucoup parlé de répression, moins souvent de prévention. Ceux qui ont connu, chez eux, les difficultés que l'on imagine, savent que le problème ne se pose pas en termes de sanction: c'est un problème tout simplement humain. Je reconnais les limites de la loi de 1970; une réforme ne sera cependant crédible que si elle s'appuie sur une connaissance profonde de celles et de ceux qui sont conduits à utiliser la drogue. Je ne suis pas à l'aise pour parler de répression; quand un enfant, quand un adolescent s'enfonce ainsi, le phénomène dépasse l'entendement. Celui qui est entraîné mérite la considération de la société, quel que soit son comportement.

Quelques mots du cannabis. Votre position, monsieur le Secrétaire d'État, n'est pas facile. Je sais que vous êtes un humaniste. J'ai connu, moi, trois jeunes qui prenaient du cannabis et qui, un jour, ont décidé de ne plus aller au collège et au lycée. Il ne s'agit pas là d'effets physiologiques, c'est quelque chose qui se passe dans la tête...

Bien sûr, on trouvera toujours quelqu'un pour affirmer que tel médicament, tel produit, a un effet au moins aussi nocif. Moi, je constate que les drogues dites douces faussent le jugement des jeunes sur leur présent, sur leur avenir, et sur leur

entourage. Dans la ville que j'ai l'honneur d'administrer, je connais de telles situations.

Quant à savoir s'il faut ou non modifier la loi de 1970, s'il faut ou non réprimer, je ne sais que dire. Ce que je sais, en revanche, c'est qu'il y a quand même une différence entre toucher au cannabis à 13 ou à 14 ans et commencer à fumer! Et ce n'est pas le rapport dont parle *Le Monde* de ce soir qui me convaincra du contraire! Certes, le tabac est mauvais et j'en conviens d'autant plus aisément que je ne fume pas, mais c'est au bout du compte qu'il vous étouffe et vous tue. Le cannabis qui, assure-t-on, ne serait pas dangereux sur le plan toxicologique, vous affecte pourtant l'esprit dès que vous l'absorbez.

**M. MASSON.** - Très bien!

**M. Jean-Marie GIRAULT.** - Les conséquences sont immédiates: les jeunes se désintéressent de l'école puis pour la vie alors qu'ils devraient vouloir entreprendre leur ascension jusque vers les sommets.

Concernant la dépénalisation et la répression, je serai extrêmement prudent. Le quotidien que j'ai cité publie un tableau. Je me méfie des tableaux comme des statistiques! Je n'ai pas eu le temps d'approfondir ma lecture et je vous remercie d'avance, monsieur le Secrétaire d'État, de me faire parvenir ce rapport. Je ne voudrais pourtant pas qu'il ressorte de ce débat que le cannabis serait un produit anodin. Quand je dis que je suis contre la drogue, je n'exprime pas un jugement moral, je fais appel à mon expérience: j'ai connu cette épreuve et je vois d'autres adultes et d'autres jeunes y passer. C'est ce qui me permet de dire en conscience que ce débat peut se dispenser d'un tableau qui classe les drogues en raison de leur toxicité selon des noms dits scientifiques.

Il y a vingt ans, je présentais que le problème de la toxicomanie risquait de s'imposer à notre société: ce fut le cas. Lorsqu'un de mes fils fut impliqué, nous avons, ma femme et moi, accepté de témoigner à la radio et à la télévision pour prévenir que ce qui nous survenait pouvait devenir un problème national. Hélas, ces drames ont en effet pris une ampleur considérable. Mon fils a trouvé une issue grâce à une association, aujourd'hui contestée - passons. Et, de tous mes enfants, il est aujourd'hui devenu le plus rigoureux! Il a réussi à sortir du piège dans lequel il était tom-

bé, et c'est sans doute la chance aussi de milliers de jeunes qui se sont trouvés dans le même cas.

C'est en pensant à eux que j'avais proposé que soit créé un institut national de l'enseignement, de la recherche de l'information et de la prévention sur les toxicomanies. Le débat s'est déroulé le 9 juin 1987 dans cette enceinte, et ma proposition de loi a été adoptée à l'unanimité. Pourquoi cette démarche? Je craignais et je crains toujours que le problème de la toxicomanie ne se politise alors qu'il s'agit uniquement de l'avenir d'être humains, en particulier les plus jeunes. Oui, lorsqu'aujourd'hui je lis la presse, lorsque j'entends les positions du Premier ministre, je crains plus que jamais cette politisation du débat. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé, il y a dix ans, la création d'un tel institut, aussi séparé que possible du pouvoir politique: la toxicomanie n'est pas de droite ou de gauche! Cette loi a donc été définitivement adoptée le 30 décembre 1987. L'article premier donne à cet institut la forme d'un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du Premier ministre, dirigé par un conseil d'administration et assisté d'un conseil scientifique. Il a pour mission de coordonner toutes les actions de l'État, de promouvoir toutes les recherches utiles tant fondamentales que cliniques dans le domaine de la pharmaco-dépendance. Il veille également à la formation du personnel chargé des problèmes toxicologiques, il diffuse les informations utiles, il établit un rapport annuel. C'est la loi! Le Sénat l'a votée. Mais elle n'est pas mise en œuvre! Je ne vous interpelle pas personnellement, Monsieur le Secrétaire d'État... Ce texte entre dans la catégorie des législations votées par la représentation nationale et jamais appliquée... Je ne dis pas que, depuis dix ans, les gouvernements successifs aient ignoré ou négligé le problème, je dis que l'existence d'un tel institut aurait permis de dépolitiser le débat. Un institut est neutre; une mission interministérielle change avec les gouvernements, et celle qui existe aura connu seize responsables en vingt ans! Preuve que quelque chose ne va pas. Et de fait, lorsqu'un gouvernement, quel qu'il soit, désigne un titulaire, on pense immédiatement à une nomination politique.

Vous êtes un humaniste, monsieur le Secrétaire d'État, et je ne vous crois pas un fanatique de la politisation à outrance. Vous avez le sens de vos responsabilités ministérielles.

Je souhaite que vous réfléchirez à la façon d'appliquer cette loi de la

République qui, depuis dix ans, attend toujours ses décrets d'application.

Je me suis efforcé de parler avec conviction, sans trop de passion. Je suis persuadé que vous saurez m'entendre. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

**M. CHABROUX.** - Je tiens à exprimer ma satisfaction de voir s'ouvrir, devant la Haute Assemblée, un débat sur ce sujet, ô combien complexe. La demande en avait été formulée par la commission des Affaires sociales et son président, et vous vous étiez engagé, monsieur le Secrétaire d'État, à tenir ce débat. Vous respectez vos engagements, ce qui mérite d'être souligné.

Sur un sujet aussi difficile et passionnel, deux attitudes étaient possibles. Ou bien, ne rien faire, ou plutôt laisser faire. Fermer les yeux. Parler le moins possible pour ne pas donner prise aux polémiques.

Ou bien faire une grande déclaration définitive. Partir en croisade, déclarer à la drogue une guerre totale.

C'est ce qu'ont fait les trois derniers Présidents des États-Unis, et jamais la consommation de la drogue n'a été aussi forte ni le marché de la drogue aussi florissant aux U.S.A.

On peut rêver à haute voix d'un monde sans drogue, mais le problème est bien réel. Il faut donc en parler, en débattre, confronter nos points de vue, faire échec aux préjugés et aux fantasmes qui, en la matière, prennent souvent le pas sur les réalités.

C'est cette voie que vous avez choisie, monsieur le Ministre. Le groupe socialiste approuve vivement votre démarche, tout en sachant que nous n'avons pas encore à discuter d'une nouvelle loi mais à ouvrir la voie à l'adaptation de la loi, devenue obsolète, du 31 décembre 1970.

Depuis elle, de nombreux changements ont eu lieu. Les épidémies de sida et d'hépatite ont provoqué une prise de conscience des ravages sanitaires et sociaux que cause la consommation de drogues. Des drogues nouvelles sont apparues: l'*ecstasy*, le *crack*, plus récemment le G.B.H. qui paraît être une substance extrêmement dangereuse, l'héroïne du pauvre, mais pourtant n'est même pas reconnue officiellement en France comme une drogue, et peut donc être consommée librement tout comme des produits toxiques licites, tels le tabac, l'alcool ou les médicaments psychotropes.

Les problèmes posés par la consommation de ces derniers ne sont pas moins graves et nous ne pouvons les ignorer dans ce débat. Le tabac est responsable de la mort de 60 000 personnes par an dans notre pays.

Même s'il est communément admis que le tabac est gravement nocif, le pourcentage de fumeurs reste stable à un niveau incroyablement élevé, 35% à 37% de la population, et à l'âge de 18 ans, il y a 60% de fumeurs!

La consommation d'alcool provoque également la mort de 60 000 personnes par an. Le test mis au point par les alcoologues, baptisé «test de-ta», révèle que trois millions et demi de personnes pourraient présenter des risques d'alcoolodépendance. Le rapport déjà cité du professeur Roques estime à 2 millions le nombre de personnes alcoolodépendants et à 5 millions le nombre de celles qui sont exposées à des risques en raison de leur consommation d'alcool.

L'alcoolisme engendre des drames: destruction des familles, crimes, accidents de la route... La plupart des crimes jugés actuellement par les cours d'assises sont liés à l'alcool. Et je ne ferai que mentionner les lamentables incidents de Marseille provoqués par quelques centaines de brutes gavées d'alcool!

Il arrive que ce dernier s'ajoute à la consommation de médicaments psychotropes, avec des effets dévastateurs. La consommation mensuelle de ces médicaments en France s'élève à plus de 18 millions de boîtes. Le rapport de 1996 du professeur Zarifian sur la prescription des neuroleptiques est resté lettre morte... D'autre part, la consommation des amphétamines ne cesse d'augmenter.

N'y a-t-il pas des mesures à prendre pour restreindre la consommation de produits toxiques licites? Ne faut-il pas revoir globalement la législation relative à toutes les drogues?

Le nombre de consommateur réguliers des drogues proprement illicites est bien inférieur à ceux du tabac et de l'alcool. On estime qu'il y a 250 000 consommateurs quotidiens de cannabis et 160 000 héroïnomanes. Si 5 millions de Français déclarent avoir goûté au cannabis, un jeune sur deux cesse de fumer dès les premiers joints.

Toutefois, la consommation de cannabis s'est beaucoup banalisée ces dernières années. Or, elle est illégale, en vertu de la loi du 31 décembre 1970, et peut entraîner une peine de prison allant jusqu'à un

an. Une politique de tolérance avait été appliquée depuis la circulaire Pelletier du 17 mai 1978, complétée par une circulaire Badinter de septembre 1984, portant dépénalisation de l'usage et de la détention de quelques grammes de cannabis, en prévoyant «une mise en garde allégée» pour les petits consommateurs; mais cette tolérance a pris fin avec la circulaire Chalandon du 12 mai 1987. Les poursuites contre les usagers et les détenteurs de quelques grammes de cannabis sont donc encore fréquentes, avec des sanctions qui varient suivant le procureur ou la juridiction: si certains parquets, surtout dans les grandes villes, ne poursuivent plus qu'exceptionnellement les consommateurs de cannabis, plusieurs procès récents montrent que l'on peut encore aller en prison pour quelques joints.

Tolérance de fait pour certains, inscription au casier judiciaire pour d'autres: c'est dire combien la loi est en décalage avec les mœurs. Il faut mettre fin à cette forme d'hypocrisie. Le rapport Henrion de 1994, notait déjà que «la sanction de l'usage simple d'un produit comme le cannabis, quand les pratiques beaucoup plus dangereuses, telles que la «défonce» à l'alcool et aux médicaments restent impunie, soulève le problème de l'équité de la législation et de son efficacité», d'autant qu'«aucun décès dû à une consommation excessive de cette drogue employée isolément n'a été signalé».

En revanche, l'héroïne détruit totalement celui qui s'y adonne. Elle dégrade gravement la santé et conduit à la mort. Les services de police dénombraient chaque année environ 600 morts par surdose due à l'héroïne et aux opiacés. - nombre maintenant en nette diminution.

La dépendance à l'héroïne ou à la cocaïne cause de terribles souffrances, des situations d'extrême détresse entraînent précarité, isolement, solitude et marginalisation. L'entourage, les proches s'en trouvent aussi profondément affectés. Mais alors que les alcooliques bénéficient d'un peu de commisération et d'humanité, la société refuse de voir dans les toxicomanes, des citoyens comme les autres, mais malades. Leur exclusion va de soi. Ils sont dès lors aspirés dans une spirale inexorable: perte d'emploi, de logement, délinquance, prostitution. La consommation de drogues étant illégale, ils restent en outre à l'écart du système de soins.

Le toxicomane dépendant de l'héroïne ou du crack a besoin de sa dose quotidienne. Sa préoccupation première est d'en financer l'achat. Dans un premier temps, l'usager se fait revendeur. Mais le trafic de stu-

péfiants expose jusqu'à dix ans de prison. D'autres formes de délinquance prennent alors le relais, plus lucratives et moins sévèrement réprimées: attaques de commerçants, de pharmacies, cambriolages, vols à la roulotte, agressions et braquages...

Quand un revendeur gagne en peu de temps beaucoup d'argent, les notions d'efforts, de travail, d'honnêteté disparaissent - et l'action en faveur de l'emploi et de l'insertion n'a plus de raison d'être. La société est d'autant plus atteinte qu'il se crée ainsi une économie parallèle, un marché pour le crime, dont les bénéfices sont immenses, et qui gagne toute la planète. Leur chiffre d'affaire est estimé par l'O.N.U à plus de 400 milliards de dollars, soit le double de l'industrie pharmaceutique!

Comme vous l'avez dit, monsieur le Secrétaire d'État, de maîtriser l'usage des drogues est de considérer que cet usage existe, mais que devenir ou rester toxicomane n'est pas une fatalité. Cela implique une autre politique de lutte contre les drogues - toutes les drogues illicites ou licites - et la toxicomanie, qui devrait s'inspirer, en premier lieu, d'une problématique de santé publique! Le toxicomane, qu'il soit usager d'un produit illicite ou licite, est un malade, pas nécessairement un délinquant. Il faut lutter contre cette maladie comme on lutte contre le sida par exemple. Et, sachant que les traitements de la toxicomanie sont longs, difficiles et aléatoires, il faut mener une politique de prévention efficace de l'entrée dans la toxicomanie. Il faut informer et prévenir. Il faut accepter de parler de la drogue et, pour reprendre les termes du professeur Henrion, «ne pas faire de la toxicomanie une boîte noire d'autant plus attirante qu'elle est mystérieuse». Il faut en parler dans le cadre d'une information globale, portant sur toutes les drogues, illicites et licites, et s'adressant en priorité aux élèves de 10 à 14 ans car l'attitude à l'égard de comportements tels que la consommation d'alcool est arrêtée dès l'âge de 15 ans. Le collège regroupant tous les enfants de cette tranche d'âge, il faut donc miser sur le collège. Des risques particuliers sont liés à l'adolescence: l'évolution de la société renforce la pression psychologique qui pèse sur eux. Il faut donc que l'information sur la drogue fasse partie des programmes des collèges et des lycées, et que les enseignants aient eux-mêmes reçu une formation suffisante, dispensée dans les I.U.F.M..

Le conseil d'administration de chaque collège ou lycée devrait être saisi au début de l'année scolaire et se prononcer sur un programme

d'information aux élèves et sa mise en œuvre. Qui l'assurera? Professeurs, médecins scolaires, intervenants extérieurs: policiers, gendarmes, police, travailleurs sociaux, aides éducateurs recrutés dans le cadre des emplois jeunes. Toute la communauté éducative doit se mobiliser dans une véritable campagne de démystification des drogues, illicites ou licites.

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé l'année dernière qu'il travaillait à l'élaboration d'un Code de l'éducation. Il est indispensable que celui-ci indique clairement aux enseignants quelles conduites adopter en matière de drogue dans les établissements scolaires.

Dans les établissements de toute nature qui accueillent des jeunes, exigeons que les éducateurs, les animateurs, les travailleurs sociaux acquièrent une formation. La prévention se fait par la qualité du lien entre jeunes et adultes; il est nécessaire que les jeunes aient des interlocuteurs adultes clairs et bien informés.

Il faut que les collectivités territoriales s'impliquent totalement. Dans le cadre de la «politique de la ville», des moyens devraient être dégagés pour que toutes les villes disposent d'un centre d'accueil ou d'un dispensaire de vie, avec des équipes performantes d'accueil, d'orientation et d'écoute. Tous les contrats de ville devraient contenir un volet prévention et lutte contre les différentes formes de toxicomanie.

Il faut aussi aider et encourager les associations, ces éléments structurants de la vie des quartiers.

La communication publicitaire doit être entièrement repensée: mettre en avant l'interdit ne fait que le rendre plus attirant.

Enfin, la prévention devrait être accompagnée d'une réduction de l'offre par une répression accrue du trafic et par une coopération internationale renforcée. La déclaration adoptée par 150 pays à la conférence de l'O.N.U. va dans ce sens.

Il n'y a pas d'explication simple à l'entrée dans la toxicomanie. Et il y a forcément des limites à la prévention et à l'éducation. Mais il faut avoir tout tenté pour informer et prévenir.

Chaque toxicomane est un cas particulier, et tous les efforts doivent être déployés pour l'aider et le soigner. Il faut mettre en œuvre une politique de réduction des risques: l'usage de la méthadone ou du Subutex comme produits de substitution, et la mise en œuvre de programmes d'échanges de seringues

réduiraient considérablement les contaminations des toxicomanes par le virus du sida ou de l'hépatite C. Trop peu de villes ont installé des distributeurs-échangeurs de seringues. Les habitants comprennent bien pourtant, quand on la leur explique, la nécessité de prémunir les toxicomanes contre des risques encore plus grands.

Il faut que l'injonction thérapeutique, prévue par la loi de 1970, puisse s'appliquer et être accompagnée d'une action sociale qui, elle, n'est même pas mentionnée dans la loi. Il faut grandement améliorer la prise en charge des toxicomanes : augmentation des capacités de prise en charge avec hébergement, développement des lieux de contact et création de réseaux toxicomanie-ville-hôpital.

Tout toxicomane arrivant aux urgences doit pouvoir être examiné par un médecin formé et qualifié. Dans certains hôpitaux, il faudrait créer une unité permanente d'accueil pour toxicomanes, avec psychologue, assistante sociale, infirmière spécialisée, médecin référent. Il faudrait impliquer tous les médecins généralistes qui le désirent dans l'accueil et le suivi des toxicomanes et les faire participer aux traitements de substitution en les intégrant à des réseaux.

Soigner les toxicomanes, c'est leur restituer leurs droits fondamentaux, les prendre en charge de manière compétente, avec humanité. C'est favoriser leur réinsertion en développant les relations entre les structures de prise en charge des toxicomanes et les institutions de droit commun de l'insertion, celles-ci constituant le prolongement naturel de celle-là.

Des efforts importants devraient être déployés pour soutenir la recherche. Indispensable à l'amélioration des traitements et de leur degré d'efficacité, elle doit couvrir le champ des produits et des usages des substances psychoactives. Il faut aussi évaluer les modalités de prise en charge.

Un dispositif national et européen surveillerait l'apparition de nouveaux produits de synthèse. Il faut aussi pourvoir les chercheurs en allocations de recherche, en emplois fléchés pour les post-doctorats. La création de passerelles entre le monde carcéral et la société permettrait aux détenus toxicomanes de bénéficier d'institutions pouvant les aider et les suivre une fois la liberté recouvrée.

Beaucoup pourrait être dit. L'important, c'est qu'un véritable débat, dépassionné et objectif, puisse s'ouvrir. Des progrès importants pourraient être réalisés si nous savons

bien poser les problèmes en termes de santé publique, et sans les réduire à de la délinquance.

Comme vous l'avez dit, monsieur le Secrétaire d'État, la santé publique n'est pas l'ennemie de l'ordre public, elle est une condition incontournable de l'ordre public. Le débat que vous avez engagé devant le Sénat et qui devrait se poursuivre le plus largement possible devant le pays, doit nous amener à prendre conscience des responsabilités que nous avons tous. Si nous le voulions tous, si nous y mettions l'énergie nécessaire, avec le sens de la solidarité qui doit nous animer, je suis sûr que nous pourrions faire reculer le fléau de la drogue. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

**M. SÉRUSCLAT.** - Me voici donc le dernier orateur, comme il y a dix jours. J'espère que le président de ce soir sera aussi indulgent de celui d'alors! *(On s'amuse.)*

Tout a été dit - tout et son contraire...

Vous êtes tenu par la solidarité gouvernementale, monsieur le secrétaire d'État, mais pas moi, je peux m'en évader...

Dois-je vous avouer mon inquiétude lorsque je vous ai entendu broser un large panorama, très fourni, très complet, sans même mentionner la loi de 1970? Heureusement, dans votre conclusion, vous avez dit, deux fois, qu'un simple usager n'avait pas sa place en prison. Cela m'a rassuré! Voilà une condamnation sans appel de la conception répressive!

Hormis M. Chahour, personne n'a évoqué la totalité des produits, listés ou non.

Je vois là une conception idéologique. On gomme l'effet de l'alcool parce que, jadis, l'alliance rituelle du vin et du sang a sacralisé l'alcool, tandis que, chez les Orientaux, c'était inverse.

Moyennant quoi, on s'attaque aux produits classés «drogues illicites». Mais quand des scientifiques concluent à l'innocuité du cannabis aussi bien sur le plan physiopathologique que pour l'intelligence et la mémoire, on refuse de les croire; en revanche, s'ils disaient l'inverse, on les applaudirait!

J'espère que l'on abandonnera cette politique de l'autruche et qu'on s'orientera vers davantage de rationalité, d'humanisme et d'équité.

Et que penser de ces *hooligans*, qui, ivres de bière, ont commis des saccages à Marseille? Que penser des *rave parties* qui se multiplient?

Nous devons prendre en compte ces données. On a tenté la répression depuis 1845. À l'époque, 72 produits étaient interdits, dont la morphine, la cocaïne, l'héroïne et l'arsenic. L'opium s'est diffusé, dans les fumeries, et l'on a réprimé son usage collectif, puis, en 1870, son usage privé. Mais il a fallu attendre 94 pour que le trafic organisé soit sanctionné de 500 000 francs d'amendes et de la réclusion à perpétuité. La société met du temps à prendre en compte le plus important, c'est-à-dire la mafia, l'organisation criminelle de nature économique, scientifique, politique, avec ses savants, qui, sans aucune conscience, fabriquent et développent des drogues.

M. Masson l'a dit, nous avons affaire à un hydre dont les multiples têtes se glissent dans tous les ravages de la société. Qui peut dire qu'il n'a jamais croisé un scientifique qui travaille à la fabrication d'*ectasy* comme d'autres savants ordinaires?

La drogue est partout, au Brésil, en Colombie, mais aussi chez nous, parce que nous avons nourri sa diffusion par la répression, et l'interdiction suscite la fraude. Chacun reconnaît le rôle important de la mafia qui, aujourd'hui, peut faire basculer notre monde dans la décadence, cette décadence dont parle Octavio Paz. On a rappelé les chiffres, les 400 milliards de chiffre d'affaires, supérieurs à celui de l'industrie pharmaceutique.

Pourquoi cela? Parce que nous avons une conception répressive, et que nous appuyons celle-ci sur une classification, qui n'a pas changé depuis mes études de pharmacie, mais qui n'est pas raisonnable. La France est, par exemple, le pays qui a mis le plus longtemps à reconnaître l'usage médical de la morphine. M. Neuwirth me l'a confirmé. C'était une «drogue» qui réduisait la douleur. Or, il fallait souffrir et enfanter dans la douleur... Aujourd'hui, heureusement, nous avons fait des progrès dans l'usage de la morphine.

Revoir la classification des substances est une nécessité. Le comité d'éthique a proposé une classification rationnelle des différents produits. Celle-ci met le cannabis à une place différente, parce que, s'il peut provoquer des délires chez certains individus fragiles, il est moins dangereux que le tabac et l'alcool. Or, le T.H.C. est considéré comme un psychotrope, et le cannabis comme un stupéfiant.

Nous devons faire preuve de plus d'audace, ou plutôt faire usage d'un raisonnement humaniste et claire. Nous en sommes, face au cannabis, comme on était face au tabac à l'époque de Louis XIV. Nous devrions considérer, aujourd'hui, que ceux qui consomment des produits toxiques et dangereux sont des citoyens en phase psychologique difficile, et non des délinquants. La loi de 1970 ? À quoi sert-elle ? L'article L. 630 n'est pas appliqué, dit-on. Pourquoi le conserver, dans ce cas ? Il faut cesser de traquer le fumeur de cannabis, puisqu'on ne traque pas le buveur de bière, et éviter d'en faire un clandestin. Je recommande donc qu'on légalise l'usage du cannabis et qu'on dépénalise les autres drogues, en passant par le canal médical et pharmaceutique. Je sais qu'une telle position peut provoquer des réactions de scepticisme, voire d'indignation. Tout va filer, va-t-on s'écrier, si l'on légalise les drogues.

**M. FLANDRE.** – On va les rembourser ?

**M. SÉRUSCLAT.** – Il s'agirait au contraire de mettre le produit à disposition, sous garantie, avec un monopole de l'État comme pour les cigarettes.

Sans doute faut-il se méfier des drogues dures, mais chaque jour un pharmacien prescrit et distribue des médicaments dangereux. Un monde sans drogue serait une illusion, une utopie au demeurant dangereuse, car tous les médicaments disparaîtraient.

Après l'intervention de M. Chabroux, mon collègue du Rhône, qui a abordé le problème dans son ensemble. Je pouvais cibler la mienne sur la légalisation du cannabis et la dépénalisation des autres drogues, par le passage médico-pharmaceutique, auxquelles je suis favorable. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**M. KOUCHNER, secrétaire d'État.** – Ce débat n'a pas été simple, et je ne m'attendais pas à ce qu'il le fût. Je veux remercier en tout cas ceux qui ont parlé franchement, sans détour, calmement, sans invective, sur un sujet comme celui-là qui déchaîne davantage les préjugés et les injures qu'il ne suscite des discours raisonnés. Si nous voulons que notre discussion aille au-delà de ce noble cadre, il faudra, je crois, essayer de garder ce ton, auquel j'ai été très sensible. Il est vrai que c'est l'habitude du Sénat.

Le président Fourcade, qui m'a indiqué qu'il ne pouvait assister à la

suite de nos débats ce soir, a estimé qu'il fallait une approche globale de la drogue, mais séparée de celle qu'appellent les autres toxiques. Je ne partage pas ce point de vue, parce que j'ai la responsabilité de la santé publique.

Si l'on fait la géopolitique de la drogue, que constate-t-on ? Que certaines substances nous sont devenues familières au cours des siècles et des millénaires et se sont chargées de significations symboliques, tandis que d'autres, le colonialisme aidant, se sont vite assimilées, comme les épices, le sel, le café, le thé. Nous avons accueilli les drogues des autres, toutes, sauf une, le cannabis. Je n'en suis pas partisan, mais je dois constater ce fait : pour lui, l'assimilation n'a pas marché, comme elle a marché pour la patate d'Amérique ou l'arachide d'Afrique au plan alimentaire. (*On s'étonne au centre.*)

Au sein de ces produits, de ces drogues, une classification introduit la distinction licite/illicite, mais celle-ci ne correspond plus à la réalité. En tant que – provisoire – responsable de la santé publique, je dois constater les ravages, terribles, du vin, quelles que soient les associations du produit de la vigne avec le sang, le sacré et le salutaire, et j'ai encore dans la mémoire et dans les yeux le spectacle de ces imbéciles ivres de Marseille, qui n'étaient pas tous Anglais.

J'ai aussi à l'esprit les 60 000 morts, sans oublier, dans un autre registre, les accidents du week-end dont la moitié au moins sont dus à l'alcool. La virilité du volant, de la vitesse, du muscle, est chose familière mais quand on est touché par elle, on en mesure l'immense bêtise, et cela est vrai de tous les accidents. Je remercie à cet égard M. Jean-Marie Girault de ses propos auxquels j'ai été sensible ; ils m'ont bouleversé. Si nous échangeons ainsi nos expériences, la politique serait plus belle.

Je ne suis donc pas d'accord avec M. Fourcade quand il veut traiter les « drogues » à part. Mais, pour le reste, nous avons une même base. La distinction entre drogue illégale et drogue légale ne doit pas nous dissimuler la réalité, celle que l'on voit aux portes des lycées, où l'on commence à fumer à 11 ans.

Et cela me peine, moi qui ai un fils de douze ans. À la différence de ceux du cannabis, les effets nocifs du tabac apparaissent plus tard. Et nous sommes habitués à nos drogues, à nos toxiques, nous en sommes même un peu fiers. Je me souviens d'une violente discussion en Afghanistan où j'étais avec Médecin

sans frontières, avec un *mudjahid* qui avait fait ses études en France et décrivait les horreurs de l'alcoolisme parisien... Il y a deux mondes, celui des musulmans qui refusent l'alcool et ne comprennent pas notre dépendance, et le nôtre qui ne comprenons pas qu'on puisse fumer du haschisch.

Quand le café est arrivé en Europe, le peuple a continué à boire de la bière, la boisson la moins chère tandis que la bourgeoisie protestante adoptait le café qui procure un sursaut d'énergie et aide au travail. Il est passionnant, aussi, de savoir que le tabac est d'abord passé pour démoniaque, avant que les profits tirés de sa taxation n'amènent à changer d'avis à son sujet. Je me refuse à séparer les toxiques légaux et illégaux car ils sont inséparables du point de vue de la santé publique : quelle différence entre une overdose et une cirrhose ou un cancer du poumon ?

Une loi qui n'est pas applicable ne sert à rien. Je ne suis pas venu ici vous demander de changer la loi de 1970, je suis venu en débattre.

Tout d'abord, ce n'est pas ma faute si la teneur du rapport Roques est parue dans *Le Monde* d'aujourd'hui. Ne vous fiez pas à ces simples extraits, je l'ai donné à chacun de vous, lisez-le. Ce n'est pas une caricature, c'est une étude sérieuse sans préjugés idéologiques. Contrairement à ce que pense M. Fourcade, il n'affirme pas la non-toxicité du cannabis, il y est écrit que cette substance est « susceptible d'engendrer la dépendance » et qu'il est « souhaitable d'informer les publics scolaire de ses conséquences ».

Le Premier ministre s'est dit opposé à la dépénalisation. Je le suis également. Je suis en réalité partisan d'une réglementation.

M. Fourcade juge nécessaire d'évaluer la politique de substitution : je m'y engage, le programme hospitalier de recherche clinique le fera dès 1998 et la mission interministérielle s'y emploiera également. La substitution n'est pas une fin en soi, c'est un moyen de diminuer le risque. Dans la lutte, que nous menons également contre les molécules de synthèse, nous sommes dangereusement désarmés, nos laboratoires en fabriquant chaque jour de nouvelles. Les trois propositions de M. Fourcade, je les fais donc miennes et suis prêt à poursuivre le débat.

Il ne s'agit pas de dire, j'en suis d'accord avec Mme Borvo, qu'il existe des drogues sans danger. Bien

entendu, le chômage et l'absence de perspectives d'avenir poussent les jeunes à la toxicomanie. Bien entendu les paysans des pays pauvres ne sont pas favorables à des cultures de substitution qui leur sont payées dix fois moins cher. Nous sommes donc coresponsables.

S'agissant de l'implantation d'une boutique de soins rue Beaurepaire, il faut veiller à informer les riverains. Depuis que j'ai nommé un médiateur, la situation est, me semble-t-il, meilleure. On ne peut à la fois réclamer la prise en charge des drogués et refuser l'implantation de boutiques chargées de les aider...

J'ai dit mon accord avec le Premier ministre sur la dépénalisation. Et avec Mmes Buffet et Guigou, nous tentons de façon interministérielle, des alternatives à l'incarcération.

Oui ce Gouvernement n'est pas unanime en tout point. Nous appliquons la politique du Premier ministre mais, lorsque nous discutons d'un sujet, nous le faisons avec nos différentes sensibilités: c'est notre technique de fonctionnement. Il y a dans le Gouvernement des voix discordantes, comme dans l'opposition où, par exemple, tous ne sont pas partisans de l'approche libérale d'un Madelin. Au Gouvernement, nous débattons donc et, dans l'interdisciplinarité, nous travaillons à la prévention.

J'en viens à la bière et aux odieux événements d'hier à Marseille. Souvenez-vous que, lorsque nous sommes arrivés aux affaires, la Coupe du monde était sponsorisée par une marque de bière! Je ne veux pas polémiquer mais cela ne semblait choquer personne. Avec Mme Buffet, nous avons fait des pieds et des mains pour que cette marque fameuse disparaisse de la sponsorship. Qu'aurait-on dit dans le cas contraire, après les événements de Marseille?

**M. FLANDRE.** - Cela n'a rien empêché!

**M. SÉRUSCLAT.** - Le Coca ne vaut guère mieux.

**M. KOUCHNER, secrétaire d'État.** - C'était de l'ordre du symbole. Devant les nouvelles substances, nous sommes désarmés. Il faut parler de la précarité, comme de la marginalisation, mais l'essentiel est l'alternative à l'incarcération pour l'usager.

Monsieur Masson, vous avez dit que ce débat - où j'ai apprécié

votre ton et l'élégance de votre discours - venait après le silence du Gouvernement. Je ne peux être d'accord, même si nous n'avons pas fait de bruit. Le plan triennal de la M.I.L.T. a été discuté. Vous avez relevé un manque de stratégie commune. Mais il est particulièrement difficile de faire travailler ensemble les ministères, les commissions, la santé, le sport, les responsables de la répression et ceux de la main tendue. Nous avons demandé 75 millions de francs pour développer la prévention et dans quelques semaines, le plan triennal sera connu.

Vous appelez de vos vœux un débat national. J'en suis partisan.

La majorité plurielle conduit-elle une politique globale? Oui, s'agissant de la prévention et de la prise en charge des toxicomanes.

Nous avons réuni les partisans des diverses approches afin d'aborder la prévention des risques. On a pris l'habitude de psychiatriser la toxicomanie, à la différence des autres pays. La coordination ne fut pas facile, mais la méthadone, c'est la diminution des risques.

Vous avez cité Mmes Royal et Buffet, ainsi que M. Chevènement. Avons-nous des certitudes? Non! Pouvons-nous construire des certitudes avec vous? Oui! La première est la nécessité de changer notre rapport à la toxicomanie pour diminuer le risque et évoluer avec notre temps. Aujourd'hui, les toxiques chimiques fabriqués dans notre pays nous laissent désarmés.

Au Parlement européen, j'ai été chargé de ces questions. Les deux pays les plus répressifs sont la Suède et la France. En Italie et en Espagne, la prise en charge est bien plus souple; on n'y arrête personne pour consommation personnelle. On parle pour la France de tradition judéo-chrétienne, mais l'Espagne et l'Italie sont plus proches du pays que nous.

C'est à Madrid et à Barcelone que j'ai le plus appris sur la prise en charge avec la méthadone.

Je ne comprends pas le débat sur l'article L. 630 du Code de la santé publique. S'il ne sert à rien, faut-il l'adapter ou l'abroger? Nous souscrivons aux déclarations de New York sur la répression du trafic, mais j'observe que les États-Unis ont réellement déclaré la guerre à la drogue, en envoyant des militaires en Colombie. Résultat: la production s'est développée au Pérou.

La mondialisation - et l'impression de perdre une partie de soi-

même offre une explication partielle à la toxicomanie des jeunes mais si on ne parle pas du plaisir, on ignore tout.

Dans *Les paradis artificiels*, Baudelaire jugeait l'alcool plus propice à l'inspiration poétique que le haschisch. On conclurait autrement, aujourd'hui...

Je ne sais pas s'il faut lever les interdits: ce qui paraît raisonnable, c'est de réglementer ce qui est nocif ou dangereux, comme le cannabis, pour des raisons de santé publique, ainsi qu'on l'a fait pour l'alcool.

Je partage entièrement vos propos sur l'éducation. Vous avez sans doute raison de mettre en valeur le rôle de l'école.

Je n'ai pas oublié la M.I.L.T., que j'ai d'ailleurs mentionnée dans la déclaration initiale. Il est vrai qu'elle ne me paraissait pas être le lieu où s'élaborait une politique nouvelle. Désormais, le *statu quo* n'est pas de mise.

Je ne suis pas hostile à un référendum à la suisse dont vous avez parlé.

Monsieur Jean-Louis Lorrain, vous avez dit avec raison que les positions étaient trop souvent idéologiques et vous avez souligné les progrès de la substitution. J'ai proposé un encadrement pour le Subutex, prescrit par période de 7 jours, avec une réflexion pour chaque dossier de malade. Il ne faut pas pénaliser n'importe comment.

Je partage votre appréciation sur le besoin de convivialité et la recherche du plaisir. Il est vrai que nous manquons d'initiatives en direction des familles, souvent plongées dans un profond désarroi. La M.I.L.T. devra dispenser une information élémentaire et faciliter les échanges.

L'évaluation est une évidente nécessité. Au-delà de la substitution, la distribution d'héroïne sur ordonnances est parfois utile pour les cas de toxicomanie les plus graves. Elle est pratiquée en Grande-Bretagne, en Suisse, en Hollande et en Allemagne. J'ai reçu quatre demandes hospitalières sérieuses en ce sens. Si on m'y autorise, je suis prêt à aider l'expérience. Il s'agira de quelques dizaines de cas.

Vous avez mille fois raison au sujet des prisons: la drogue en prison, comme la sexualité, est un tabou; il faut en débattre.

Monsieur Darniche, vous avez cité Serge Gainsbourg mais il n'a

pas eu que des phrases répressives. La drogue, en effet, se répand dans le monde rural. Comment croire qu'il resterait préservé ?

Vous avez évoqué la consommation très élevée de psychotropes et d'antidépresseurs dans notre pays, et le nombre record des suicides. Il est vrai la dérive de notre jeunesse tient partiellement au chômage, à l'absence de perspectives.

Nous sommes assez désarmés face à ce phénomène. J'ai demandé en tout cas qu'on arrive à faire baisser le nombre de suicides de 10%. C'est osé, je le sais, cela passe par une prise en charge hospitalière, un suivi psychiatrique. Oui, l'article 37 de la loi contre les exclusions permettra une prise en charge plus facile.

Sait-on d'autre part que presque la moitié des pays de la planète prohibent l'alcool ? Est-ce bien ? Est-ce mal ? En tout cas c'est différent. Les choses évoluent, les produits voyagent. L'opium a été répandu en Chine par les Anglais, et y a été assimilé. Le plan de lutte contre la toxicomanie : bien sûr ; je vous le proposerai très vite.

M. Jean-Marie Girault a tenu des propos qui m'ont ému. Toute expérience qu'on vit aux dépens de soi-même est indicible. Quand un tel drame frappe sa famille, on réfléchit, on change, on ne s'intéresse plus qu'à la protection des êtres que l'on aime. Vous n'avez pas souhaité la politisation ; j'ai de la politique une conception assez élevée, c'est tout à son honneur de débattre de ces questions. Le jeu politique, lui, n'a pas de bons effets. Ma définition de la politique, ici, c'est l'ouverture du cœur, la main tendue, la santé publique. Oui, j'ai beaucoup appris, monsieur Jean-Marie Girault. Je sais que votre initiative d'il y a dix ans n'a pas connu de suite. La recherche, chez nous, est encore balbutiante, c'est le rapport Roques qui le constate. Elle doit se développer dans toutes les directions - voir le même rapport p. 191. Oui, la M.I.L.T. devrait se doter d'un conseil scientifique. J'ai bien noté, monsieur Jean-Marie Girault, que l'humanité vous intéresse plus que les sanctions. Je vous en remercie.

M. Chabroux a fait une intervention dense. Oui, tout le monde est d'accord pour déclarer la guerre à la drogue ; mais le premier pays producteur de cannabis, c'est celui qui le traque le plus, les États-Unis. Oui, il faut lutter contre les préjugés, donnons les faits. Sans doute la loi de 1970 devra-t-elle évoluer ; moi, ma mission, c'est de faire reconnaître la nécessité d'un débat, les

exigences de la santé publique, l'importance de la réduction des risques. Vous avez donné des chiffres formidables sur le tabac, les 3 500 000 personnes alcoolodépendantes ; 80% des rixes et des bagarres ont l'alcool pour origine ; on fait régulièrement devant les tribunaux le procès des drogues licites. Oui, nous voulons réduire de 10% la consommation des neuroleptiques.

Combien y a-t-il de fumeurs occasionnels de cannabis ? Cinq, sept millions ? En tout cas il y a plutôt deux millions que 200 000 consommateurs réguliers. Oui, les décrets Veil et Badinter ont été démentis par M. Chalandon ; oui, les sanctions varient selon les tribunaux. Comment la loi peut-elle dès lors être considérée comme un outil de régulation ? Tout ce que vous proposez pour l'école, c'est bien, il faut que les spécialistes, les policiers, les travailleurs sociaux viennent dans les classes pour informer, la médecine scolaire aussi, mais on sait qu'elle manque de moyens. C'est à M. Allègre de répondre. Les points-écoute-jeunes, la politique de la ville, la réduction des risques : c'est bien, c'est évident, voilà ce qu'il faut faire. Mais que de travail ! Je m'engage à m'y atteler.

M. Sérusclat a dit avoir un moment douté de mon engagement, jusqu'à ce que je dise qu'on ne devrait pas mettre en prison pour simple usage. Mon objectif, qui est dénué de toute position idéologique, je l'ai dit devant les associations, c'est la santé publique. Le problème des jeunes et des moins jeunes face à la drogue reflète le vide de notre société, ce qu'elle ne propose plus, l'absence d'idéal, l'aventure disparue, le risque dévié, le manque de travail, les difficultés de tous ordres. Pour l'instant, je me cantonne à ma mission de santé publique ; s'il faut aller plus loin, je le ferai volontiers avec vous. J'y travaille avec Mme le garde des Sceaux, par exemple pour trouver des alternatives à la prison.

Je partage votre point de vue sur les toxiques venus d'ailleurs. Il est plus facile pour nous de stigmatiser la Hollande que le Maroc. Mais que dirions-nous si celui-ci nous demandait d'arracher nos pieds de vigne, comme nous lui demandons d'arracher ses plants de cannabis ? Vous avez bien fait de parler de la lutte contre la douleur ; si nous avons tant de retard, c'est à cause de notre méfiance vis-à-vis du plaisir, en l'espèce celui procuré par la morphine.

Réglementer, voilà le maître-mot, pour qu'il y ait moins de danger, et moins de dégâts. Je remercie les orateurs d'avoir abordé ces ques-

tions avec passion, ténacité, obstination - je ne m'attendais pas à ce qu'ils fussent plus décidés que je ne le suis à faire évoluer la réglementation. Je suis disposé à les accompagner, dans le respect des opinions de chacun, afin que se poursuivent les nécessaires échanges qui profitent à notre pays. (*Applaudissements.*)

**M. LE PRÉSIDENT.** - Acte est donné de la déclaration du Gouvernement, qui sera imprimée et distribuée.

*Prochaine séance aujourd'hui, mercredi 17 juin 1998, à 15 heures.*

*La séance est levée à 1 heure.*

*La Directrice du service des comptes rendus analytiques :*

CLAUDINE DAUSSY

**ERRATA**

**au compte rendu analytique de la séance du vendredi 12 juin 1998**

Colonne 43, 3<sup>e</sup> paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, dans l'intervention de Mme Pourtaud. - *Au lieu de :* « sur », *lire :* « sera ».

Colonne 43, 7<sup>e</sup> ligne. - *Au lieu de :* « réconciliatrice », *lire :* « réconciliation ».

**DÉPÔTS**

**Séance du mardi 16 juin 1998**

497. Projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la Nouvelle-Calédonie. Renvoyé à la commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement. *Départements et territoires d'outre-mer.* [N° A.N. : 937.]